

FAO BENIN



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Cadre de Programmation Pays (2012-2015)



2012

TABLE DES MATIERES

SIGLES	4
PREAMBULE	7
1. INTRODUCTION	9
2. ANALYSE DE LA SITUATION	11
2.1. Contexte sociopolitique national	11
2.2. Contexte économique	11
2.3. Situation et perspectives de l’agriculture et de la nutrition	13
2.3.1. Secteur agricole	13
2.3.2. Secteur forestier.....	16
2.4. Vision, Priorités et Stratégies de développement du Gouvernement.....	18
2.4.1. Vision et priorités du Gouvernement dans le secteur agricole	18
2.5.2. Priorités du Gouvernement dans le secteur des ressources naturelles et de.....	19
l’environnement.....	19
2.4.3. Priorités du Gouvernement dans les domaines de la décentralisation, de l’emploi et du genre	19
2.5. Analyse du système de gouvernance et des parties prenantes nationales concernées	20
2.5.1. L’Etat.....	20
2.5.2. Les collectivités locales et territoriales	21
2.5.3 Les Organisations des Producteurs Agricoles (OPA)	21
2.5.4. Le Réseau de Chambre d’Agriculture	21
2.5.5. Le secteur privé.....	22
2.5.6. La Société Civile (ONG nationales, internationales et les plateformes).....	22
2.5.7. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)	22
3. EVALUATION DES AVANTAGES COMPARATIFS	22
3.1. Analyse de l’aide internationale et des activités de la FAO au Bénin	22
3.1.1. Analyse de l’aide internationale	22
3.1.2. Les interventions de la FAO au Bénin.....	25
3.2. Analyse des avantages comparatifs de la FAO	27
4. CADRE PROGRAMMATIQUE PAYS 2012-2015 DE LA FAO AU BENIN	30
4.1. Domaines prioritaires de la FAO au Bénin : La Matrice des priorités	30
4.2. Résultats attendus du CPP 2012-2015 : La Matrice des résultats.....	33
4.2.1. Domaine prioritaire 1: Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.....	33
4.2.2. Domaine prioritaire 2: Gestion durable des ressources naturelles	35
4.2.3. Domaine prioritaire 3: Cadre institutionnel efficient et renforcement des capacités des acteurs.....	38
5. NIVEAU DE RESSOURCES REQUIS ET EVALUATION DES AVANTAGES COMPARATIFS	39
5.1. Mobilisation des ressources.....	39
5.2. Estimation des ressources nécessaires	39
BUDGET ESTIMATIF DU CPP 2012-2015 PAR PRIORITE EN USD	40
6. MECANISME DE SUIVI-EVALUATION DU CPP 2012-2015	40
6.1. Le système de suivi-évaluation	40
6.1.1. Le dispositif technique	41
6.1.2. Le dispositif institutionnel.....	41
6.2. Le mécanisme de revue et de rapportage.....	41
ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES DE L’EQUIPE NATIONALE DE FORMULATION DU CADRE DE PROGRAMMATION PAYS (CPP)	44
ANNEXE 2 : LISTE DES MEMBRES DE LA TASK FORCE	45

ANNEXE 3 : PROJETS ET PROGRAMMES ACHEVES OU EN COURS INITIES PAR LA FAO BENIN DE 2000 A 2012	46
ANNEXE 4 : MATRICE DES PRIORITES DU CADRE DE PROGRAMMATION PAYS DE LA FAO BENIN	48
ANNEXE 5 : MATRICE DES RESULTATS DU CADRE PROGRAMMATIQUE PAYS DE LA FAO BENIN (PARTIE A)	50
ANNEXE 6 : MATRICE DES RESULTATS DU CADRE PROGRAMMATIQUE PAYS DE LA FAO BENIN (PARTIE B)	56

SIGLES

ABSSA	:	Autorité Béninoise de la Sécurité Sanitaire des Aliments
AFD	:	Agence Française de Développement
AGVSAN		Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition
PAPF	:	Plans d'Aménagement Participatifs des Forêts
ANCB	:	Association Nationale des Communes du Bénin
ANE	:	Acteur Non Etatique
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BADEA	:	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BID	:	Banque Islamique de Développement
BM	:	Banque Mondiale
BOAD	:	Banque Ouest Africaine pour le Développement
CCIB	:	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CMP	:	Cadre de Mesure de la Performance
CNAB	:	Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin
CNPMT	:	Cadre National des Priorités à Moyen Terme
CPP	:	Cadre de Programmation Pays
CTB	:	Coopération Technique Belge
DPQC	:	Direction de la Promotion de la Qualité et du Conditionnement des Produits Agricoles
EMICoV	:	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de vie des Ménages
ENFCPP	:	Equipe Nationale de Formulation du CPP
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FBSA	:	Fonds Belge pour la Sécurité Alimentaire
FED	:	Fonds Européen de Développement
FIDA	:	Fonds International de Développement Agricole
FSOA	:	Fondation des Savanes Ouest Africaines
FUPRO-BENIN	:	Fédération des Unions des Producteurs du Bénin
GAR	:	Gestion Axée sur les Résultats
GIPD/CEP	:	Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs des cultures à travers les champs-écoles des producteurs
GIZ	:	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GT ANSA	:	Groupe Thématique « Alimentation, Nutrition et Sécurité Alimentaire
IDH	:	Indice de Développement Humain
IHPC	:	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IIG	:	Indice d'Inégalité de Genre
INRAB	:	Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
INSAE	:	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
JICA	:	Japan International Cooperation Agency
KFW	:	Kreditanstalt für Wiederaufbau
LCSSA	:	Laboratoire de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments
MAEP	:	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCMEJF	:	Ministère Chargé de la Microfinance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes
MDAEP	:	Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective
MDGLAAT	:	Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
MEHU	:	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme

MEMP	:	Ministère des Enseignements Maternel et Primaire
MESFTPRIJ	:	Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes
MESRS	:	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MFASSNHPTA	:	Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age
MISPC	:	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes
MR	:	Matrice des Résultats
MS	:	Ministère de la Santé
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONASA	:	Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire
OSD	:	Orientations Stratégiques de Développement du Bénin
PACER	:	Programme d'Appui à la Croissance Economique Rurale
PADA	:	Projet d'Appui à la Diversification Agricole
PADER	:	Programme d'Appui au Développement Rural
PADPPA	:	Programme d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale
PADSP	:	Projet d'Appui au Développement du Secteur Privé
PADYP	:	Programme d'Appui aux Dynamiques Productives
PANAR	:	Programme National de Nutrition Axé sur les Résultats
PAPPI	:	Projet d'Aménagement des Petits Périmètres Irrigués
PASCIb	:	Plateforme des Acteurs de la Société Civile au Bénin
PCT	:	Programme de Coopération Technique
PGFTR	:	Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains
PH	:	Permis d'Habiter
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PNE	:	Politique Nationale de l'Emploi
PNGDRN	:	Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles
PNGE	:	Programme National de Gestion de l'Environnement
PNIA	:	Plan National d'Investissement Agricole
PNOPPA-BENIN	:	Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin
PNPG	:	Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin
PNPIP	:	Programme National de Promotion de l'Irrigation Privée
PNSA	:	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PONADEC	:	Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration
PPAAO	:	Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
PPMA	:	Programme de Promotion de la Mécanisation Agricole
PROVAC	:	Projet de Vulgarisation de l'Aquaculture Continentale
PSAIA	:	Projet de Sécurité Alimentaire par l'Intensification Agricole
PSDAN	:	Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition
PSRSA	:	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PSSA	:	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
PTB	:	Plan de Travail Biennuel
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
PUASA	:	Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire
RAF	:	FAO Regional Office for Africa
RGHP	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RNA	:	Recensement National de l'Agriculture
SCRP	:	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté

SDAC	:	Schémas Directeurs d'Aménagement des Communes
SFW	:	FAO Sub-regional Office for West Africa
STAD	:	Schémas Territoriaux d'Aménagement et de Développement
TCP	:	Technical Cooperation Project
TF	:	Titre Foncier
UE	:	Union Européenne
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNDAF	:	United Nations Development Assistance Framework

PREAMBULE

1. La coopération de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) avec le Gouvernement de la République du Bénin date d'une longue période et couvre plusieurs domaines et formes d'intervention, sur ressources propres de l'Organisation et/ou sur celles d'autres Organismes et Institutions de coopération bilatérale ou multilatérale. Ces interventions s'inscrivent essentiellement dans le cadre (i) de l'assistance technique en matière de politiques, stratégies, programmes, conseils et développement de capacités ; (ii) de projets pilotes à rôle catalytique ou à effets d'entraînement et (iii) de programmes d'urgence pour la gestion des crises et calamités.

2. Le Cadre de Programmation Pays 2012-2015 de la FAO Bénin est le fruit d'une vaste consultation entre les Ministères sectoriels, les collectivités locales, la société civile, le secteur privé, la Chambre Nationale d'Agriculture et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin ainsi que les experts des Services Techniques la FAO tant au niveau Sous-régional (SFW), que Régional (RAF) et du Siège. Il représente en même temps, la contribution de la FAO au processus de formulation de l'UNDAF 2014-2018.

3. Le Cadre de Programmation Pays 2012-2015 de la FAO Bénin découle des priorités nationales telles que définies dans les documents de politiques suivants : (1) la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR3 : 2011-2015) ; (2) le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (2011-2015) ; (3) le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA 2010-2015) ; (4) le Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN, 2008) ; (5) le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE, 2008) ; (6) la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC, 2010) ; (7) la Politique Nationale de l'Emploi (PNE, 2011) ; et (8) la Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin.

4. Les trois domaines prioritaires, qui découlent de ce large processus de consultation, se présentent comme suit :

- **Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle**, qui se décline en trois effets : (1) La disponibilité en produits alimentaires (végétaux, animaux et halieutiques) de bonne qualité nutritionnelle, issus de la production nationale, s'est améliorée et d'importantes réserves commercialisables sont annuellement constituées; (2) L'état nutritionnel des ménages ruraux et urbains notamment des groupes vulnérables est amélioré ; et (3) Des mécanismes efficaces et efficients de résistance, de résilience et de protection sociale des populations des zones à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont mis en place.
- **Gestion durable des ressources naturelles**, qui se décline en deux effets : (1) Les ressources naturelles renouvelables sont gérées de manière rationnelle et durable ; et (2) La gouvernance responsable des régimes fonciers est assurée.
- **Cadre institutionnel efficient et renforcement des capacités des acteurs du secteur**, qui se décline en un seul effet : Les capacités des institutions publiques, des institutions privées et des organisations professionnelles du secteur agricole sont renforcées.

5. Le coût global du Cadre de Programmation Pays de la FAO au Bénin pour la période 2012-2015 est estimé à environ 15,7 millions de dollars EU soit environ 8,2 milliards de FCFA.

Environ 8,6 millions de dollars EU seront mobilisés par la FAO dont 1 053 000 de dollars EU dans le cadre de son Programme de Coopération Technique (PCT) sur la période 2012-2015 et le solde de 7,547 millions de dollars EU est attendu des sources de financement extérieures dans le cadre de la stratégie de mobilisation des ressources à mettre en œuvre.

6. En approuvant le Cadre de Programmation Pays 2012-2015 de la FAO Bénin, le Gouvernement du Bénin s'est engagé à fournir la collaboration nécessaire afin de faciliter la réalisation des objectifs et des actions proposés dans le présent document. Le Cadre de Programmation Pays 2012-2015 de la FAO Bénin sera mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat aussi large que possible et en alignement avec les efforts conjoints du gouvernement du Bénin et la communauté des bailleurs de fonds pour renforcer la coordination et l'efficacité de l'aide. Le Gouvernement du Bénin et la FAO chercheront la collaboration et le soutien des partenaires concernés en vue d'une mise en œuvre réussie du CPP 2012-2015.

Pour le Gouvernement du Bénin

**Pour l'Organisation des Nations Unies
pour l'Alimentation et l'Agriculture**

Monsieur Sabaï KATE
Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et
de la Pêche

Madame Elisabeth BALEPA
Représentant de la FAO au Bénin

Date:

Date:

1. INTRODUCTION

Depuis décembre 2010, le Bénin à l'instar des autres Etats membres de la FAO, s'est doté d'un **Cadre National des Priorités à Moyen Terme (CNPMT)** qui se veut être un document de référence pour la coopération de la FAO avec le Bénin pour la période 2011-2015 dans les secteurs agricole et rural, incluant les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche/aquaculture et des ressources naturelles renouvelables.

Les expériences accumulées depuis sa mise en œuvre ont permis aujourd'hui d'envisager la formulation du **Cadre de Programmation Pays (CPP)**. Le CPP adopte une approche axée sur les résultats conforme aux principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et à l'obligation redditionnelle auxquels la FAO s'est engagée dans la foulée de la Déclaration de Paris et du Programme d'Action d'Accra. Il constitue une étape majeure du passage d'une approche axée sur les projets ad hoc régie par la demande à une approche axée sur les résultats régie par les besoins à long terme.

Dans le cadre de cette nouvelle démarche, l'appui que la FAO apportera au Bénin contribuera à la réalisation d'objectifs nationaux stratégiques et de développement des capacités découlant de priorités convenues avec le Gouvernement et la communauté du développement. Ces priorités seront conformes au mandat de la FAO tel que stipulé dans ses objectifs stratégiques, à ses priorités sous-régionales et régionales ainsi qu'aux priorités convenues par l'Équipe de pays des Nations Unies (UNCT) et le Gouvernement dans le cadre de l'UNDAF (United Nations Development Assistance Framework).

L'efficacité, la coordination et la cohérence des programmes au niveau des pays dépendront d'un financement pluriannuel adéquat, prévisible et mobilisable au moment opportun. Le CPP contribuera à en améliorer la prévisibilité grâce à une utilisation plus stratégique et plus intégrée des fonds budgétaires normaux des programmes, à un meilleur alignement des ressources extrabudgétaires sur les priorités nationales et organisationnelles et à des approches novatrices de la mobilisation de fonds pour financer des programmes communs et autres initiatives de financement sectoriel.

Le CPP 2012-2015 est aligné sur la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR 3 : 2011-2015), le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (2011-2015), le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA 2010-2015), le Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition (PSDAN, 2009), le Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN, 2008), le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE, 2008), la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC, 2010), la Politique Nationale de l'Emploi (PNE, 2011), La Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin, l'UNDAF (2009-2013), les priorités Sous-régionales (SFW), Régionales (RAF) ainsi que le cadre stratégique de la FAO.

Le processus d'élaboration du CPP a démarré par l'accord du Gouvernement ici représenté par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Une Equipe Nationale de Formulation du CPP (ENF) de vingt trois membres a été mise en place et est composée de représentants du secteur public (dix Ministères sectoriels), des collectivités locales, de la société civile, du secteur privé, de la Chambre Nationale d'Agriculture et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin. Bref, tous les acteurs concernés par les questions du secteur agricole et rural y ont pris part (cf. Annexe 1). Ce cadre multi-acteurs a travaillé sous la facilitation de l'équipe FAO Bénin, ponctuellement renforcé par des missions du Point Focal CPP du bureau Sous-régional de la FAO d'Accra.

Lors de l'Atelier de lancement du processus de formulation du CPP en septembre 2012, qui a connu entre autres, la validation de la Note Conceptuelle, de la Feuille de Route et l'identification des domaines prioritaires préliminaires du CPP, il a été mise en place une *Task force* (cf. Annexe 2), cheville ouvrière de l'Equipe Nationale de Formulation. La *Task Force*,

sous les orientations de l'ENF, élabore les différents intrants du CPP. Ces produits sont ensuite soumis à l'appréciation de l'ensemble de l'équipe pour amélioration et adoption.



2. ANALYSE DE LA SITUATION

2.1. Contexte sociopolitique national

La République du Bénin est un pays d'Afrique Occidentale, qui couvre une superficie de 114 763 km² et s'étend environ sur 700 km. Il est limité au Nord par le Niger, au Nord-Ouest par le Burkina Faso, à l'Est par le Nigeria, à l'Ouest par le Togo et au Sud par l'océan Atlantique.

Le pays est caractérisé par un système climatique dominé par l'alternance de la mousson, vent d'Ouest venant de l'Océan (saison des pluies) et de l'harmattan, vent sec venant du Sahara (saison sèche) et d'une pluviométrie avec des disparités régionales.

Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 3) du Bénin de février 2002 a permis de dénombrer une population résidente de 6,8 millions d'habitants dont 3,5 millions de femmes. En 2011, la population béninoise était estimée à 9,1 millions d'habitants (79 habitants/km²). Cette population est inégalement répartie dans les douze (12) départements administratifs que compte le pays: la densité de la population est de 26 habitants/km² dans le septentrion (départements de l'Alibori, de l'Atacora, du Borgou et de la Donga) et de 149 habitants/km² dans la partie centrale (départements du Zou et des Collines) et méridionale (départements de l'Ouémé, du Plateau, de l'Atlantique, du Littoral, du Mono et du Couffo). La population rurale représente environ 58% de la population totale et selon les projections de l'INSAE, le Bénin devrait devenir un pays majoritairement urbain en 2025. De la date de son accession à l'indépendance, le 1^{er} août 1960 à nos jours, l'histoire politique du Bénin est marquée par trois périodes :

- celle de 1960 à 1972, caractérisée par une instabilité politique ;
- celle de 1972 à 1990, caractérisée par un régime militaro-marxiste ;
- et celle de 1990 à nos jours, sous l'avènement de la démocratie où le Bénin a eu à organiser plusieurs élections avec des alternances au sommet de l'Etat. La liberté de la Presse et l'indépendance de la Société Civile et de la justice sont des atouts qui ont permis de renforcer les fondations de la démocratie béninoise. Le pays dispose d'une Assemblée Nationale dans laquelle plusieurs partis politiques sont représentés à la suite des élections législatives.

Au niveau local, deux élections communales et municipales ont été déjà organisées successivement en 2002 et 2008 dans le cadre du processus de décentralisation afin de doter les différentes Communes de Dirigeants choisis par les populations elles-mêmes.

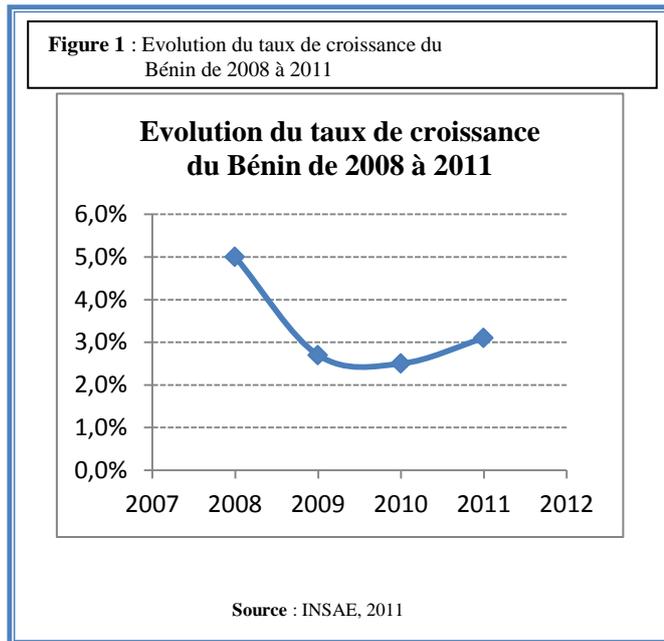
Sur le plan social, le Bénin reste un pays à faible développement humain, avec un Indicateur composite de Développement Humain (IDH) en 2011 de 0,427 qui le classe au 167^{ème} rang sur 187 pays.

2.2. Contexte économique

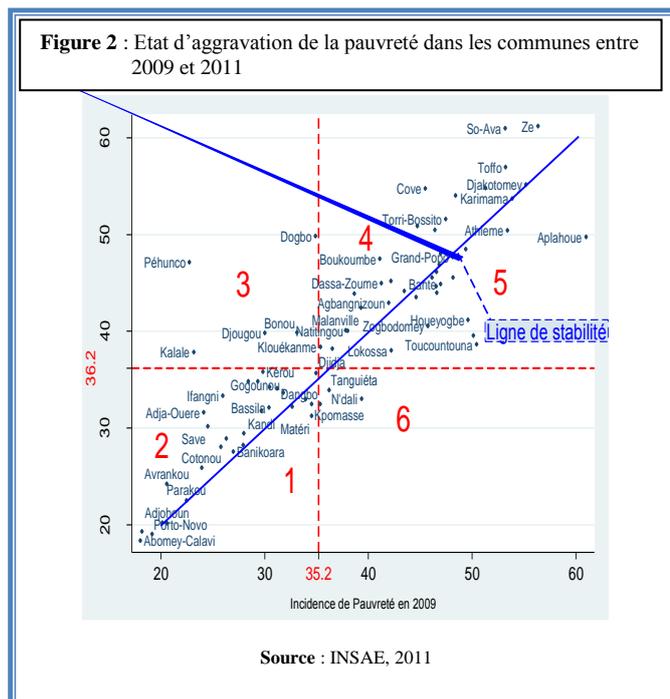
L'activité économique en 2009 a été marquée par un ralentissement de la croissance économique, avec un taux de croissance de l'économie de 2,7% contre 5,0% en 2008. Ce ralentissement de la croissance est principalement imputable : (i) aux effets néfastes de la crise financière et économique internationale; (ii) aux mesures de désarmement tarifaire prises par le Nigeria pour faire face à la crise alimentaire en 2008; (iii) et aux contre performances de la filière coton.

Ce ralentissement s'est poursuivi en 2010 (taux de croissance égal à 2,5%) sous l'effet de la faible production agricole en général et cotonnière en particulier, la baisse du rythme des investissements publics, la crise énergétique et les inondations.

En 2011, l'activité économique au Bénin s'est progressivement rétablie. La relance de l'agriculture après les inondations de 2010 et la remise en état des infrastructures ont porté le taux de croissance à 3,1 % grâce à la bonne campagne cotonnière et la bonne tenue de la production vivrière (cf. figure 1). L'inflation, mesurée par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), est modérée au Bénin, en rapport avec la politique sociale du Gouvernement et la politique monétaire prudente conduite dans la zone UEMOA. Le taux d'inflation observé au Bénin reste ainsi en moyenne dans le sillage de la cible communautaire fixée à 3%. Globalement, les tensions inflationnistes au Bénin sont surtout alimentées par les cours des produits pétroliers et des produits alimentaires sur les marchés internationaux ainsi que des aléas climatiques.



Par ailleurs, les résultats des enquêtes EMICoV en 2009 et 2011 (INSAE 2011)¹ affichent une disparité géographique dans la dynamique de l'incidence de la pauvreté entre 2009 et 2011 (cf. figure 2). Au total, 51 communes sur un total de 77 ont connu une aggravation de pauvreté avec plus de 10 points de pourcentage dans les Communes de Kalalé (+14,7 points), de Dogbo (+14,9 points) et de Péhunco (+24,4 points). L'incidence de la pauvreté s'est par contre réduite de manière significative (plus de 5 points de pourcentage) dans les Communes de Toucountouna (-11,7 points), d'Aplahoué (-11,2 point), de Lalo (-10,6 points), de Houéyogbé (-8,4 points), de N'dali (-6,3 points) et de Zogbodomey (-5,2 points).



Toutes les Communes situées au-dessus de la ligne de stabilité sont celles qui ont connu une aggravation de leur incidence de pauvreté en 2009 et 2011.

La proportion de pauvres en milieu rural s'élève à 38,4%, contre 29,8% en milieu urbain. En 2010, la proportion des enfants de 0-17 ans vivant dans les ménages pauvres était estimée à

¹ INSAE. 2011. Enquête Modulaire Intégrée Sur Les Conditions De Vie Des Ménages 2^{ème} Édition. Rapport Préliminaire. 66 pages.

41,3% (43,9% pour les moins de 5 ans et 40,3% pour ceux âgés de 5 à 17 ans) contre 42,4% (41,5% pour les moins de 5 ans et 42,8% pour ceux âgés entre 5 et 17 ans) en 2006.

L'Indice d'Inégalité de Genre (IIG) est ressorti à 0,759 (ou 75,9%) pour le Bénin, ce qui signifie une forte inégalité de genre même si la valeur de cet indice est proche de la moyenne observée au niveau de l'Afrique Subsaharienne (75,3%).

Le profil alimentaire et nutritionnel du pays est caractérisé par une forte prévalence de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. En effet, l'étude sur l'Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN, 2009)² au Bénin a montré que 12% des ménages sont en insécurité alimentaire, tandis que 13,2 % des ménages (soit plus d'un million de personnes) sont à risque d'insécurité alimentaire au plan nation. Les chiffres peuvent devenir plus alarmants si l'on considère certains détails et spécificités. C'est ainsi que la proportion d'insécurité alimentaire est de 15,3 % en milieu rural contre 7,9 % en milieu urbain. Concernant les ménages à risque d'insécurité alimentaire en milieu rural, elle est de 16,4% contre 8,7 % en milieu rural. Les départements les plus touchés par l'insécurité alimentaire ou à risque d'insécurité alimentaire sont l'Atacora (63,8%), le Plateau (42,1%), le Couffo (41,4%) et le Zou (41%). Par ailleurs, la prévalence de l'insécurité alimentaire est plus élevée dans les ménages dirigés par les femmes (35,6%) que dans ceux dirigés par les hommes (33,0%) et 88% des enfants de moins de 5 ans vivaient dans des ménages actuellement en sécurité alimentaire.

Sur le plan nutritionnel, la même analyse montre un taux de prévalence de la malnutrition chronique de 40,4 % et de 29,9 % respectivement en milieu rural et en milieu urbain tandis que la malnutrition aiguë, touche plus équitablement les milieux rural et urbain, avec des taux de prévalence respectifs de 4,8 % et de 4,5 %.

Le pays a récemment connu plusieurs crises laissant entrevoir une dégradation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des couches vulnérables. La proportion de ménages en insécurité alimentaire a presque triplé pour se situer à 33,6% et ceux à risque s'est accru à 21,6% (EMICoV, Suivi 2010).

Il apparaît donc clairement que l'OMD 1 « Eliminer l'extrême pauvreté et la faim » est compromis, ce qui témoigne de la nécessité d'investir dans ce domaine, pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle afin d'aboutir à de meilleures disponibilité et accessibilité alimentaire, qui améliorent l'état nutritionnel des populations et une meilleure protection des populations des zones à risque d'insécurité alimentaire.

2.3. Situation et perspectives de l'agriculture et de la nutrition

2.3.1. Secteur agricole

2.3.1.1. Rôle du secteur agricole

L'agriculture représente un poids stratégique dans le tissu social et économique du Bénin, en termes de contribution à la sécurité alimentaire, d'emplois, de formation des revenus et de création des biens et services. Plus de 60% des actifs masculins et 36% des actifs féminins réellement occupés exercent une profession agricole. Ce secteur génère globalement 70% des emplois, procure environ 70 à 80% des recettes d'exportation agricole et participe à hauteur de 15% aux recettes de l'Etat. Il représente 38% du PIB (PNUD-IDH 2011).

² Etude menée en mai 2009 sous l'égide du PAM, en collaboration avec la FAO, l'UNICEF et l'INSAE/Bénin

En 2010, les secteurs agricole et rural comptaient environ 550 000 exploitations constituées en majorité de petites exploitations familiales de type traditionnel, à faible intrant et de faible productivité, peu compétitives et très vulnérables aux aléas climatiques. Ces exploitations sont orientées principalement vers la polyculture vivrière associée souvent au petit élevage. Environ 34% des exploitations disposent de moins d'un hectare. Seulement 5% des exploitations dans le sud et 20% dans le nord du Bénin disposent de plus de cinq (05) hectares. A côté de l'agriculture paysanne familiale largement prédominante, quelques initiatives d'implantation de fermes modernes sont en cours par des promoteurs privés.

Les productions végétales constituent le principal pilier du secteur agricole et ont contribué en moyenne pour 23% au PIB en 2011. Elles comprennent :

- les productions vivrières dont les principales spéculations sont les céréales (maïs, sorgho, mil et riz), les racines et tubercules (igname, manioc et patate douce) et les légumineuses (niébé, arachide, soja et voandzou), dont la croissance régulière de production est en réalité générée beaucoup plus par l'extension des superficies cultivées que par l'amélioration des rendements ;
- les productions maraîchères, qui ne couvrent pas les besoins en légumes de grande consommation du pays, subissent des fluctuations intersaisonniers assez marquées ;
- les productions fruitières (agrumes, mangues, ananas et banane) qui connaissent un regain ces dernières années grâce à la transformation artisanale (fruits séchés, confitures et jus de fruits, etc.), mais les actions en faveur de leur promotion³ n'ont pas encore atteint le niveau pouvant permettre d'exploiter au mieux ce potentiel de production et d'exportation.
- et les cultures d'exportation largement dominées par le coton qui représente la première filière économique du pays, avec 11% du PIB agricole, 70 à 80% des recettes d'exportation et 60% du tissu industriel. Le coton-graine béninois, connaît un déclin drastique en passant de 427.000 tonnes durant la campagne 2004-2005 à moins de 200.000 tonnes en 2011-2012, production largement inférieure à la capacité d'égrenage (600.000 tonnes) des usines installées. L'anacardier et le palmier à huile pourraient redevenir de nouveaux créneaux porteurs pour les producteurs⁴, si les progrès enregistrés ces dernières années se poursuivaient sur les plans à la fois technique, matériel et organisationnel.



Les productions animales restent le second pôle d'activité économique du secteur agricole, et contribuent en moyenne pour environ 5,8% au PIB en 2011 mais restent encore marquées par des systèmes traditionnels. Les productions ne couvrent pas les besoins des populations (58% pour la viande, 37% pour le lait et 56% pour les œufs). Le Bénin comble ce déficit par des importations de viandes/abats et produits laitiers. De même, des importations d'œufs à prix plus compétitif concurrencent les œufs locaux dont la production évolue en dents de scie.

³ Approvisionnement en intrants spécifiques, appui à l'organisation des marchés autogérés, initiative de table-filière et structures faîtières

⁴ Les productions ont pratiquement doublé entre 1995 et 2008, avec respectivement plus de 40.000 tonnes de noix de cajou et plus de 280 000 tonnes d'huile en 2007-2008.

Les espèces animales élevées sont essentiellement des races locales de bovins, caprins, ovins, porcins, volaille et d'espèces non conventionnelles, se caractérisant par une faible productivité. A côté du système pastoral extensif, se développe l'élevage sédentaire périurbain et urbain où prédomine l'aviculture moderne.

Les productions halieutiques (pêche et aquaculture) occupent 15% de la population active totale, 25% de la population active du secteur agricole et contribuent en moyenne pour 3% au PIB national. Les productions halieutiques proviennent essentiellement des pêches artisanales et oscillent autour d'une moyenne de 39 000 tonnes de poissons/an, dont 80% de la pêche continentale (complexe fluvio-lagunaire) et moins de 20% des pêches maritimes, la pêche industrielle étant encore très marginale. La production halieutique actuelle ne permet de couvrir que 44 % des besoins nationaux en poissons estimés à 90.000 tonnes/an⁵. Le déficit est comblé par des importations croissantes de poissons congelés, qui sont passées de l'ordre de 20.000 tonnes en 2001, à plus de 78.000 tonnes en 2008, y compris la part de réexportation vers le Nigeria. L'élevage de poissons⁶ est en grande partie traditionnel et ne contribue qu'à moins de 1% (environ 210 tonnes) aux filières halieutiques.

2.3.1.2. Principaux défis du secteur agricole

Les défis majeurs pour l'agriculture béninoise à l'horizon 2015 sont de trois ordres (PSRSA 2011) :

- **La couverture des besoins alimentaire et nutritionnel de la population** : le secteur agricole doit assurer la couverture des besoins alimentaire et nutritionnel sans cesse croissants des populations (13 millions d'habitants d'ici 2015) ;
- **L'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole et rural** pour assurer l'accroissement des revenus des producteurs agricoles, la satisfaction des besoins non alimentaires (soins de santé, éducation et autres), ainsi que la contribution du secteur à la croissance de l'économie nationale ;
- **L'amélioration de l'attractivité de l'activité agricole et du milieu rural** par la création des conditions requises dans les différentes zones agroécologiques du Bénin permettant de rendre l'agriculture attrayante, d'améliorer les conditions d'emploi et d'existence en milieu rural et de stabiliser les forces vives, notamment les jeunes et les femmes.

2.3.1.3. Atouts et contraintes du secteur agricole

Au nombre **des atouts** naturels dont le Bénin dispose pour accroître sa production agricole, il faut retenir que (PSRSA 2011) :

- **au plan physique**, seulement 17% (soit environ 1.375.000 ha) de la superficie agricole utile sont annuellement cultivés avec 60% consacrés aux principales cultures vivrières. De même sur 60.000 hectares de bas-fonds disponibles, 7.000 hectares seulement (soit 11%) sont exploités. Il existe 1.500 hectares de périmètres aménagés en exploitation partielle, tandis que 117.000 ha de plaines inondables et vallées peuvent être mise en valeur ;
- **au plan hydrologique**, le Bénin est doté d'un vaste réseau hydrographique avec une réserve estimée à 13 milliards de m³ en eau de surface et 1,8 milliards de m³ d'eau souterraine mobilisables pour les cultures irriguées et retenues d'eau à usage multiple.

Malgré ces atouts importants, l'agriculture béninoise fait face à **des contraintes** d'ordre :

- **naturel**, lié aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles ;

⁵ Estimation faite sur la base des normes de la FAO recommandant 15 à 18 kg de poisson/hbt/an

⁶ Selon les données consignées dans le Rapport de performance de 2008 du MAEP, l'aquaculture/pisciculture regroupe environ 950 exploitants pour une superficie piscicole fonctionnelle de 551.000 m² sur le territoire national

- **structurel**, avec des disparités régionales très marquées au niveau de la répartition des terres cultivables et un mode de gestion de ces terres caractérisé par une exploitation minière entraînant la réduction drastique de leur fertilité ;
- **économique**, avec un revenu agricole resté faible ne dépassant pas 300 dollars US par ménage et par an. De plus, la facture alimentaire du pays représente une part importante des sorties de devises (60 à 100 milliards de F CFA entre 2002 et 2005), essentiellement pour le riz, la volaille, le poisson et les produits laitiers.

Les contraintes se manifestant de façon spécifique dans les différents sous-secteurs sont notamment :

- **En matière de productions végétales** : (1) la dégradation des terres, (2) la non maîtrise de l'eau, (3) les difficultés d'accès à des semences de bonne qualité et adaptées aux différents besoins, (4) la faible disponibilité d'engrais spécifiques aux cultures autres que le coton, et (5) la non maîtrise des technologies de production d'intrants organiques.
- **En matière d'élevage** : (1) la faible performance des races locales, (2) la faible capacité nationale d'amélioration des performances des races, (3) les difficultés d'accès aux intrants zootechniques notamment le renchérissement des coûts des aliments de bétail, (4) la présence à l'état endémique de certaines maladies infectieuses et les risques permanents de réapparition de certaines épizooties, (5) la très grande disparité géographique en matière de couverture des soins vétérinaires, (6) l'insuffisance des dispositions relatives à la surveillance épidémiologique continue, et (7) les conflits liés à la gestion des pâturages/parcours naturels.
- **En matière de pêche et aquaculture** : (1) la surexploitation des ressources halieutiques découlant du surpeuplement des zones de pêche⁷, (2) la méconnaissance de l'évolution réelle des stocks halieutiques, (3) la dégradation des écosystèmes et ressources aquatiques due à la destruction des frayères et aux pratiques de pêche prohibées, (4) le coût élevé des infrastructures de production piscicole, (5) l'accès aux intrants piscicoles (alevins adaptés et aliments de qualité), (6) la non maîtrise des paramètres de production aquacole⁸.

2.3.2. Secteur forestier

2.3.2.1. Rôle du secteur forestier

Les ressources naturelles notamment forestières occupent une place prépondérante dans la vie des populations béninoises, et de ce fait, influent sur le développement socio-économique national. En effet, le couvert forestier remplit plusieurs fonctions. Au niveau du terroir villageois ou dans les ménages urbains, il procure aux populations du bois de feu, du bois de service, du bois d'œuvre, des produits alimentaires et médicinaux, ainsi que du fourrage. Il contribue à l'amélioration et au maintien de la fertilité des sols et à la stabilisation de l'agriculture. A l'échelle d'un bassin versant ou d'une région, il joue un rôle capital dans la protection des sols contre l'érosion, dans la régulation des cycles hydrologiques naturels et dans la lutte contre la pollution atmosphérique notamment dans les centres urbains. A un niveau global, il a des impacts freinant ou atténuant le processus de désertification et de changements climatiques. Une frange importante de la population vit du secteur forestier qui contribue, à n'en point douter, à l'amélioration de ses conditions de vie, à l'augmentation des revenus des communautés locales, à la création d'emplois dans les villes comme dans les campagnes, et à la réduction de la pauvreté. Du fait de cette position à la fois centrale sur le

⁷ La densité de population de pêcheurs dans tourne autour de 100 à 125 pêcheurs au km² contre une norme autorisée de 9 à 11 pêcheurs au km², notamment au Sud du Bénin où les juvéniles se retrouvent à plus de 80 % dans les captures,

⁸ Il s'agit notamment des conseils sur les protocoles d'élevage de poisson (aménagement des bassins, élevage de reproducteurs, alimentation appropriée, prophylaxie et soins vétérinaires)

plan sectoriel, et transversale sur le plan intersectoriel, le patrimoine forestier national subit, sous les pressions diverses et variées de différents acteurs, une dégradation accélérée susceptible d'engendrer des difficultés majeures pour la vie socio-économique des populations actuelles et pour les générations futures.

2.3.2.2. Principaux défis du secteur forestier

Partant de l'analyse de la situation du secteur des forêts, de la faune et des ressources naturelles les grands défis du secteur forestier sont :

- Assurer l'intégrité des écosystèmes et la durabilité des ressources naturelles par la mise en œuvre des plans d'aménagements et des plans simples de gestion ;
- Améliorer la contribution du secteur des forêts et des ressources naturelles au Produit Intérieur Brut (PIB) tout en conservant le potentiel productif ;
- Dynamiser la coordination du système de gestion du secteur forestier tout en assurant la participation des diverses parties prenantes ;

Ces défis passeront par :

- la promotion de la gestion décentralisée des forêts, de la faune et des ressources naturelles du domaine forestier non permanent de l'Etat ;
- la gestion durable et participative ou communautaire des forêts, de la faune et des ressources naturelles ;
- l'amélioration des prestations des services techniques ;
- l'amélioration du pilotage du secteur des forêts, de la faune et des ressources naturelles ;
- l'accélération de la réforme institutionnelle du secteur des forêts, de la faune et des ressources naturelles.

2.3.2.3. Atouts et contraintes du secteur forestier

En termes d'atouts, la biodiversité spécifique du Bénin est très variée et est caractérisée par 3 000 espèces de plantes supérieures locales, 814 espèces de plantes médicinales, 225 espèces de plantes ornementales locales et 266 espèces exotiques, 248 espèces de champignons supérieurs, 2 592 espèces d'insectes, 449 espèces de poissons marins, 180 espèces de poissons d'eaux douces et saumâtres, 04 espèces de tortues marines, 02 espèces de crocodiles nains à mâchoire étroite, 14 espèces de grandes antilopes, 123 espèces d'algues marines, 10 espèces de primates, plusieurs espèces d'oiseaux, etc.

La couverture végétale estimée en 2005 est de 7,67 millions d'hectares, soit 68,08 % de la superficie du territoire national, et l'ensemble des formations végétales (forestières et agricoles) atteint 93,3% du territoire. La couverture forestière, comprend environ 2,7 millions d'hectares, soit 19 % du territoire national, répartis entre deux parcs nationaux (843 000 ha), des zones cynégétiques (420 000 ha) et 58 forêts classées et périmètres de reboisement (1 436 500 ha). Les plantations forestières occupaient en 2007 environ 137 000 ha dont 60 000 ha de teck. 21 000 ha de plantations domaniales sont sous aménagement. 25 000 ha de plantations d'anacarde sont dans le Centre et le Nord du pays et 52 000 ha de plantations diverses, privées et publiques sont rencontrées sur toute l'étendue du territoire national.

En termes de contraintes, on peut citer : (1) l'extension anarchique des espaces agricoles et pastoraux, (2) l'exploitation incontrôlée des produits forestiers ligneux et non ligneux, (3) la persistance du braconnage et de la transhumance transfrontalière, (4) les feux de brousse et incendies de plantations, (5) la faible adhésion ou l'insuffisance d'intégration des populations dans la gestion rationnelle des ressources naturelles, (6) le morcellement et la vente des terres en vue de leur exploitation à des fins non agricoles, (7) les phénomènes d'érosion hydrique, (8) le tarissement précoce des cours et plans d'eau, (9) le comblement des lits des cours d'eau, des plans d'eau naturels ou artificiels consécutif au déboisement et à l'érosion des berges, (10) l'invasion des eaux de surface par des plantes aquatiques proliférantes, (11) le faible

niveau d'adhésion et de responsabilisation des structures locales aux programmes d'aménagement, et (12) la persistance de la pêche illicite avec des engins et substances prohibés.

2.4. Vision, Priorités et Stratégies de développement du Gouvernement

Les Orientations Stratégiques de Développement du Bénin (OSD : 2006-2011) constituent le cadre unique de planification à moyen terme de référence pour impulser et conduire efficacement le processus de développement du pays. Deux défis majeurs sont retenus par le Gouvernement : (1) l'amélioration de la compétitivité globale et sectorielle de l'économie ; (2) l'éradication de la pauvreté.

Pour relever ces défis et atteindre les objectifs d'accélération de croissance et de réduction de la pauvreté, le Gouvernement entend mettre en œuvre les orientations stratégiques ci-après : (1) la reconstruction d'une Administration au service du développement ; (2) l'assainissement du cadre macroéconomique et le maintien de sa stabilité ; (3) la promotion du renouveau économique ; (4) le développement des infrastructures économiques et sociales ; (5) le renforcement du capital humain ; (6) le développement équilibré et durable de l'espace national à travers le développement à la base.

La Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRCP 3: 2011-2015) se fonde sur une problématique de développement qui fait état de ce que, plus d'une personne sur trois (35,21%) vivent en dessous du minimum vital et une personne sur trois (30,8%) subit encore de nombreuses privations en termes de conditions d'existence et de patrimoine. Selon la situation, la pauvreté sévit plus en milieu rural. En réponse à cette situation et dans la logique d'induire la croissance pour agir sur la pauvreté, la SCRCP 2011-2015 retient 5 axes d'intervention prioritaires : (1) l'accélération durable de la croissance et de la transformation de l'économie ; (2) le développement des infrastructures ; (3) le renforcement du capital humain ; (4) la promotion de la qualité de la gouvernance et (5) le développement équilibré et durable de l'espace national.

2.4.1. Vision et priorités du Gouvernement dans le secteur agricole

Dans le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA 2011-2015), le Gouvernement a clairement défini sa vision qui est de « *Faire du Bénin, une puissance agricole dynamique à l'horizon 2015, compétitive, attractive, respectueuse de l'environnement, créatrice de richesse répondant aux besoins de développement économique et social de la population* ».

Neuf axes stratégiques y sont définis :

- le renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences de qualité ;
- le renforcement de l'accessibilité aux intrants ;
- la mécanisation des activités agricoles adaptée et accessible ;
- la mise en place de financements adaptés et accessibles ;
- l'amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques ;
- le développement et l'opérationnalisation des aménagements agricoles ;
- la sécurisation et la gestion de l'accès au foncier ;
- la facilitation de l'accès aux marchés ;
- la professionnalisation des exploitations de type familial et la promotion des grandes exploitations et de l'entrepreneuriat agricole.

Treize (13) filières y sont retenues: maïs, riz, manioc, igname, coton, ananas, anacarde, palmier à huile, cultures maraîchères, viande, lait, œufs, poissons/crevettes.

De ces treize filières, le **Plan National d'Investissement Agricole (PNIA)**⁹ pour la période 2010-2015, a dégagé six (6) considérées comme prioritaires à savoir le maïs, le riz, l'ananas, les cultures maraîchères, les volailles et les poissons/crevettes.

Le Gouvernement du Bénin accorde par ailleurs une place de choix à la disponibilité et à l'accessibilité alimentaire, deux composantes de la sécurité alimentaire, qui constituent les deux axes stratégiques « long route » du **Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition (PSDAN)**¹⁰ opérationnalisé par le **Programme National de Nutrition Axé sur les Résultats (PANAR : 2010-2020)**.

2.5.2. Priorités du Gouvernement dans le secteur des ressources naturelles et de l'environnement

Les grandes orientations et priorités de la politique forestière, telles que définies dans le **Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN : 2009-2015)** se présentent comme suit :

- la promotion de l'adhésion des populations à la gestion des ressources forestières et au développement des communautés à la base ;
- la gestion rationnelle des ressources afin de garantir la pérennité du patrimoine forestier ;
- la conservation du patrimoine forestier et protection des ressources fauniques ;
- le renforcement du cadre institutionnel et réorganisation du service forestier ;
- la gestion des ressources dans un cadre intégré de développement rural ;
- la poursuite des actions de protection et de reconstitution ;
- le développement économique des filières en privilégiant une meilleure valorisation.

Le **Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE : 2009-2015)** de son côté a mis l'accent sur trois (03) axes stratégiques d'intervention :

- l'amélioration du cadre de vie ;
- le développement de l'économie locale comme moyen d'amélioration du pouvoir d'achat des ménages pauvres ;
- le renforcement des capacités d'organisation, de planification et de gestion économique, sociale et environnementale des populations, des collectivités locales, des services déconcentrés de l'Etat et des ONG à travers l'IEC, la formation et des données capitalisées par l'observatoire de l'environnement.

2.4.3. Priorités du Gouvernement dans les domaines de la décentralisation, de l'emploi et du genre

Parmi les cinq (05) orientations stratégiques retenues par le Gouvernement dans sa **Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC 2009-2018)**, figure en bonne place, la lutte contre la pauvreté. Cette lutte passe entre autres par la dynamisation de la production dans les secteurs porteurs de croissance qui est l'une des neuf (09) stratégies prioritaires de la **Politique Nationale de l'Emploi 2012-2016 (PNE 2012-2016)**.

Dans le domaine du Genre, la vision du Gouvernement est clairement libellée dans la **Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin : A l'horizon 2025, le Bénin est un pays où l'égalité et l'équité favorisent la participation des hommes et des femmes aux prises de décisions, l'accès et le contrôle des ressources productives en vue d'un développement humain durable.**

⁹ Le PNIA est une traduction en programmes chiffrés du PSRSA.

¹⁰ Le Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition (PSDAN) est un plan plurisectoriel de lutte contre le double fardeau de la malnutrition au Bénin élaboré par le Gouvernement en 2009.

2.5. Analyse du système de gouvernance et des parties prenantes nationales concernées

Le cadre institutionnel actuel du secteur agricole et rural implique les acteurs suivants:

2.5.1. L'Etat

L'Etat se concentre sur ses fonctions régaliennes à savoir la coordination, la régulation, la planification, le contrôle, la facilitation, la veille, et la fourniture des biens et services publics correspondants.

➤ *les fonctions régaliennes*

Elles se rapportent à :

- La définition de la stratégie agricole, en mettant l'accent sur la cohérence avec la politique nationale dans les domaines impactés par le développement agricole, tels que la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la sécurité sanitaire des aliments, la croissance économique, la réduction de la pauvreté et la promotion des exportations;
- La programmation, le contrôle et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie agricole, et l'exécution des mesures d'accompagnement ;
- L'amélioration du cadre législatif et réglementaire du secteur, notamment par la mise en œuvre des mesures fiscales et douanières incitatives ;
- La collecte et la diffusion des données de base sur le secteur agricole ;
- Le renforcement de la concertation entre les différents acteurs et partenaires à tous les niveaux, ainsi que l'appui au renforcement de leurs capacités ; et
- La définition, la programmation et la mise en œuvre des mesures de protection environnementale et sociale, y compris le renforcement du contrôle de conformité des intrants chimiques (engrais, insecticides, produits vétérinaires) et des semences, la facilitation et le suivi de la mise en œuvre du code foncier, etc.

➤ *Les fonctions partagées*

Elles sont assurées aussi bien par le secteur public que par le secteur privé. Il s'agit de :

- la recherche, la vulgarisation et l'appui-conseil agricoles ;
- l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des services de base fournis aux producteurs et entrepreneurs agricoles, notamment les trois services essentiels que sont l'eau, l'énergie et les télécommunications ;
- l'organisation des filières agricoles, en facilitant leur structuration et la création des interprofessions par les acteurs eux-mêmes ;
- la prospection et l'identification des opportunités d'affaires, la mise à disposition de l'information commerciale correspondante ;
- la facilitation de l'accès au financement pour les exploitants agricoles. Il s'agit d'appuyer les opérateurs dans l'instruction de leurs dossiers de crédit auprès des banques et d'aider ces dernières à procéder aux analyses de risques inhérents à l'agriculture ; et
- le renforcement et la mise en place des infrastructures collectives marchandes et routières (pistes rurales) destinées à faciliter l'accès aux marchés des producteurs agricoles.

En dehors du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), d'autres Ministères interviennent dans les activités de développement agricole, dans l'esprit de l'approche filière. Il s'agit de :

- Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU) ;
- Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP) ;

- Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes (MISPC) ;
- Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- Ministère de la Santé (MS) ;
- Ministère Chargé de la Microfinance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (MCMEJF) ;
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) ;
- Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP) ;
- Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes (MESFTPRIJ) ;
- Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT) ;
- Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age (MFASSNHPTA).

Ces différents Ministères interviennent dans le pilotage du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole à travers le Comité de Pilotage qu'est le Conseil National d'Orientation et de Suivi (CNOS).

2.5.2. Les collectivités locales et territoriales

Avec l'appui des structures déconcentrées de l'Etat et en collaboration avec les autres acteurs dont la PNOPPA, le secteur privé et les Organisations de la Société Civile, elles travaillent à la base pour l'élaboration et la mise en œuvre des actions locales de développement du secteur agricole.

2.5.3 Les Organisations des Producteurs Agricoles (OPA)

Le rôle des OPA comporte plusieurs axes :

- la concertation au sein de la profession agricole ;
- la mission d'organisation de leurs membres, de représentation et de proposition;
- la représentation de la profession agricole dans les interprofessions, les cadres de concertation, auprès des services étatiques, les PTF et autres ;
- la contribution à l'élaboration des politiques, des stratégies et à leur mise en œuvre ;
- le renforcement des capacités des membres à différents niveaux par l'information et la formation ;
- la prise en charge des fonctions économiques : organisation de services communs ou mutuels aux membres (approvisionnement, recherche de marchés, appui à la commercialisation, facilitation de l'accès au financement et toutes actions destinées à améliorer la production agricole) ; et
- la défense d'intérêts des producteurs et OPA (intérêts catégoriels ou généraux).

2.5.4. Le Réseau de Chambre d'Agriculture

Il est appelé à jouer un rôle de représentation consulaire des métiers d'agriculture et d'interface dans les relations partenariales avec l'Etat. La Chambre Nationale d'agriculture du Bénin et ses démembrements départementaux doivent devenir le lieu de rencontre et de concertation des différents acteurs agricoles et veiller à l'organisation des services de qualité en faveur du monde agricole et rural, que ce soit sur financement propre (parafiscal) ou par délégation de crédits publics.

2.5.5. Le secteur privé

Il est chargé principalement de toutes les fonctions para agricoles de fourniture de biens et services aux autres acteurs du secteur agricole. Il peut aussi intervenir directement dans la production agricole. Par ailleurs, il peut contribuer à la fourniture de services publics en partenariat avec l'Etat par le biais de la contractualisation. Cette contractualisation se fait sur la base de la maîtrise d'œuvre, ou de la maîtrise d'ouvrage déléguée lorsque l'Etat, à des fins d'efficacité et d'efficience, juge opportun de déléguer sa responsabilité première de maître d'ouvrage.

Les opérateurs privés doivent s'organiser eux-mêmes par catégorie par le biais de leurs représentants au niveau des différentes branches d'activités, notamment au sein des différentes filières de production agricole. Les familles professionnelles concernées se rassemblent au sein d'interprofessions qui gouvernent le fonctionnement des filières.

2.5.6. La Société Civile (ONG nationales, internationales et les plateformes)

Elle joue au Bénin un rôle important en apportant ses capacités et expériences aux OPA et aux communautés rurales à la base. Elle occupe une place non négligeable au sein de l'espace né des besoins d'appui rapproché du monde rural. Elle veille à la mise en œuvre cohérente des politiques et stratégies agricoles. Si les ONG internationales ont les capacités souhaitées, les ONG nationales restent encore faibles par manque de moyens techniques et financiers.

2.5.7. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Ils ont pour vocation première d'accompagner les efforts du Gouvernement béninois dans le développement du secteur agricole conformément à ses orientations en matière de lutte contre la pauvreté. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris, ils fournissent, en collaboration avec le Gouvernement, des indications sur leurs futures aides au secteur sur une base pluriannuelle pour une meilleure prévisibilité.

3. EVALUATION DES AVANTAGES COMPARATIFS

3.1. Analyse de l'aide internationale et des activités de la FAO au Bénin

3.1.1. Analyse de l'aide internationale

Les principaux PTF qui interviennent dans le secteur agricole et rural au Bénin sont :

- Au titre de la coopération multilatérale, on a : la BAD (FAD), le FIDA, la BOAD, la BADEA, la BID, le Fonds OPEP, la Banque Mondiale (IDA), l'UE, le PNUD et la FAO;
- Au titre de la coopération bilatérale, on a : la France (AFD), l'Allemagne (GIZ et KFW), le Royaume de Belgique, le Japon et les Pays-Bas.

La stratégie d'intervention de la **Banque Africaine de Développement (BAD)** au Bénin pour la période 2012-2016, vise à consolider les bases d'une croissance inclusive, verte et créatrice d'emplois. Elle s'articule autour de deux (02) piliers :

- *Les infrastructures de soutien à la production et à la compétitivité.* La Banque appuiera sous ce pilier : i) le développement des infrastructures de production agricole, à travers l'aménagement et la mise en valeur des vallées ainsi que la réhabilitation de pistes rurales, et ii) le renforcement des infrastructures pour une compétitivité accrue et une meilleure intégration aux marchés nationaux et régionaux. Un accent particulier sera mis sur la

contribution de ces infrastructures à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et à la résilience au changement climatique ;

- *La promotion de la bonne gouvernance.* Les objectifs visés à travers ce pilier sont les suivants : i) l'amélioration de la mobilisation des ressources publiques, ii) le renforcement de l'efficacité des dépenses publiques à travers une meilleure programmation et une allocation plus rationnelle des ressources publiques, notamment au profit des secteurs sociaux prioritaires, iii) le renforcement des capacités pour la mise en œuvre adéquate des politiques relatives à la promotion du genre et à l'adaptation au changement climatique et iv) l'amélioration du climat des affaires.

Le **FIDA** intervient spécifiquement en faveur des populations démunies, notamment dans l'amélioration de la production et de la transformation de racines et tubercules, le soutien aux activités génératrices de revenus, le développement de services de financement de proximité adaptés aux besoins des pauvres et la promotion de micro-entreprises rurales. Il cofinance avec la **BAD** le Programme d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale (PADPPA) et associe le **PNUD** et la **FAO** dans le cadre d'un nouveau Programme d'Appui à la Croissance économique rurale (PACER) en cours de démarrage.

La **BADEA**, la **BID** et le **Fonds OPEP** ont orienté leurs interventions de façon spécifique sur les aménagements hydroagricoles des vallées (Niger et Mono) et l'appui au développement de l'irrigation. La **BOAD** qui a longtemps cofinancé avec le FIDA le projet de développement des racines et tubercules, apporte actuellement une contribution remarquable à des actions d'intensification agricole dans certaines Communes à risque en vue de l'instauration d'une sécurité alimentaire durable.

La **Banque Mondiale** a initié deux (02) projets ciblés sur la productivité et l'accès au marché qui ont démarré en 2012. Il s'agit du (1) *Projet d'Appui à la Diversification Agricole (PADA)* qui va contribuer à la restauration et l'amélioration de la productivité aux champs et de la valeur ajoutée post-récolte des chaînes de valeur riz, maïs, aquaculture, ananas et anacarde (coût global : 61,4 millions USD) ; (2) *Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO)* qui est un Programme sous-régional couvrant actuellement treize des quinze pays de la CEDEAO dont le Bénin. Il est la contribution de la Banque Mondiale à la mise en œuvre du 4^{ème} pilier du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique qui est un Programme du NEPAD qui s'appuie sur l'adoption des technologies mises au point par la recherche agricole en vue de l'amélioration de la productivité agricole.

La contribution de l'**Union Européenne** à la lutte contre la pauvreté au Bénin dans le cadre de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) à travers les 9^{ème} et 10^{ème} FED se concentre sur le renforcement de la gouvernance, le développement des infrastructures et l'accélération de la croissance par l'appui budgétaire. Le Gouvernement du Bénin et la Délégation de l'Union européenne au Bénin ont procédé, le vendredi 30 mars 2012, à la signature de la Convention de Financement du Projet d'Appui au Développement du Secteur Privé (PADSP), d'un montant total de 16,040 millions d'Euros (plus de 10 milliards de FCFA). Ce projet, d'une durée de 5 ans, a pour objectif de favoriser le développement et la compétitivité des entreprises béninoises et d'améliorer la qualité de leurs produits, notamment la qualité sanitaire lorsqu'il s'agit de produits agroalimentaires. Il s'appuie sur quatre composantes : (1) l'amélioration de la qualité sanitaire et phytosanitaire des produits agroalimentaires; (2) le renforcement du dialogue public/privé; (3) l'appui aux secteurs productifs et (4) l'appui à la "mésos-finance", c'est-à-dire l'appui au financement par les banques des petites et moyennes entreprises. La mise en œuvre de la convention de

financement signée fera intervenir trois opérateurs : la Coopération Technique Belge (CTB) pour la composante "qualité sanitaire"; l'Agence Française de Développement (AFD) pour la composante "méso-finance" et le Centre pour le Développement de l'Entreprise (CDE) pour les autres composantes ainsi que pour la coordination de l'ensemble du projet. En parallèle, l'Union européenne a également mobilisé au Bénin une enveloppe supplémentaire d'urgence du 10^{ème} FED d'un montant de 5,4 millions d'euros (soit 3,5 milliards FCFA) pour le Projet d'Appui à la Filière Riz (PAFIRIZ) mis en œuvre par la Coopération Technique Belge (2009-2012). L'Union Européenne a entamé le processus d'élaboration du 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) qui couvrira la période 2014-2020.

La coopération bénino-néerlandaise, qui a dépensé environ 60 milliards F CFA pendant les trois dernières années, s'appuie sur les trois thèmes prioritaires suivants : (1) L'eau et l'assainissement; (2) La Santé Reproductive ; et (3) La Sécurité Alimentaire. Sur cette dernière priorité, l'Ambassade des Pays-Bas y mettra environ 30 milliards de FCFA jusqu'en 2015. Les actions porteront entre autres sur la promotion de la production locale (entre autres accès au foncier rural et l'amélioration des pistes rurales) et la promotion de l'agro-business.

L'Agence Française de Développement soutient depuis 2008 un Programme d'Appui aux Dynamiques Productives (PADYP) qui développe les approches de « Conseil aux Exploitations agricoles Familiales » et de « Conseils de Gestion aux Organisations Paysannes » pour l'encadrement des exploitations essentiellement dans les zones cotonnières et accessoirement dans les régions productrices d'ananas et de cultures maraîchères. Elle appuie également une ONG, ANDIA, pour le développement de la pisciculture artisanale dans le Couffo, à hauteur de 575.000 euros. L'AFD intervient également au travers d'un projet multi-pays visant le développement de la culture du coton biologique et bio-équitable dans cinq (05)

pays de la sous-région (Mali, Burkina Faso, Sénégal, Cameroun et Bénin) (4,7 millions d'euros). Enfin, l'Agence instruit un projet d'appui aux filières agricoles, soutenant ainsi le Programme Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) du Gouvernement.

Le Royaume de Belgique se concentre sur deux secteurs (santé et agriculture) dans l'Atacora-Donga et le Mono-Couffo. Il s'agit pour l'agriculture d'un appui institutionnel au MAEP et d'un appui à certaines filières et investissements agricoles. Le Fonds Belge pour la Sécurité Alimentaire (FBSA) soutient plusieurs activités au Bénin pour les populations les plus vulnérables dans les domaines de la sécurité alimentaire et de l'adduction d'eau potable.

La Coopération Technique Belge est chargée de la mise en œuvre du projet «Amélioration de la qualité sanitaire et phytosanitaire des produits agricoles et agro-alimentaires » (ASPS) en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche MAEP. Ce projet, d'un coût global de 2,8 millions d'Euros, est lancé en mai 2012 pour une durée de cinq ans. Ce projet vise à (1) accompagner la mise en place de l'Autorité Béninoise de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) conformément au cadre défini par les textes législatifs et réglementaires ; (2) renforcer le Laboratoire de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments (LCSSA) afin de produire des analyses fiables en matière de sécurité sanitaire des aliments et l'accompagner pour obtenir l'agrément ISO 17025; et (3) appuyer les PME et les groupements des femmes dans une approche qualité dans la production, transformation et vente de leur produit agro-alimentaires.

La Coopération allemande intervient au Bénin à travers la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit*, GIZ (coopération technique) et la *Kreditanstalt für Wiederaufbau*, KfW (coopération financière). Elle intervient sur trois priorités : (1) la

Décentralisation et le développement communal ; (2) la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement ; et (3) l'agriculture. A travers cette dernière priorité, le Gouvernement du Bénin est conseillé quant au développement et la mise en place de la stratégie agricole nationale associant le secteur privé (encourageant la filière agricole de la noix de karité, noix de cajou, riz et coton - «Aid by Trade» et «Cotton made in Africa») et à la préservation de la biosphère dans la création de la Fondation des savanes ouest africaines (FSOA) à travers un montant de 19 millions d'Euros.

Au niveau de la Coopération Japonaise (*Japan International Cooperation Agency : JICA*), le développement des filières halieutiques reste le principal domaine d'appui, auquel il faut ajouter les traditionnelles opérations « KR » relatives à l'aide alimentaire fournie par le Japon sous forme de don de riz et d'intrants agricoles. L'étude menée de mars 2007 à avril 2009, a permis l'élaboration d'un schéma directeur de promotion de l'aquaculture continentale au Bénin avec un plan d'actions 2011-2020 et la mise en œuvre du Projet de Vulgarisation de l'Aquaculture Continentale (PROVAC) sur la période 2010-2013. En plus de l'appui financier, le Japon affecte des experts à AfricaRice Center pour soutenir la recherche et la diffusion du riz en Afrique sub-saharienne y compris le Bénin et assure le renforcement de capacités à travers des formations au Japon et en pays tiers au profit de l'administration publique. La JICA finance actuellement le projet GCP/BEN/055/JPN Sécurisation et Elimination des Pesticides Obsolètes au Bénin, d'un coût global de 2,731 millions de dollars US.

Dans l'ensemble, les domaines couverts par les PTF sont assez variés et touchent notamment la promotion et la diversification des filières, le développement des cultures vivrières et de rente, la commercialisation des produits agricoles, le développement de l'élevage, la promotion de la pêche et de l'aquaculture, les aménagements hydroagricoles et autres infrastructures rurales, le renforcement des capacités techniques en matière de recherche et de conseil agricoles et de la réglementation. Les aménagements participatifs des forêts et aires protégées et la gestion durable des ressources naturelles font également l'objet d'attention particulière des PTF, ainsi que d'autres domaines tels que l'appui à l'organisation paysanne, la gestion de l'information, etc. La plupart des programmes/projets sont orientés surtout vers les petits exploitants pratiquant des spéculations comme le coton, le maïs, le manioc, le riz, les cultures maraîchères, les productions animales, les poissons et crevettes, et/ou les exploitants des ressources forestières. Quelques appuis à titre accessoire concernent le karité, l'anacarde, l'ananas.

3.1.2. Les interventions de la FAO au Bénin

Sur la période de 2000 à 2011, le portefeuille des projets et programmes de la FAO Bénin est estimé à 43 pour un coût global de 8,3 millions de dollars US environ (Annexe 3).

La décennie 2001-2010 a connu une forte mobilisation de la FAO aux côtés de l'Etat béninois et des autres partenaires au développement, pour contribuer à l'organisation de la prévention et de la lutte appropriée contre l'influenza Aviaire Hautement Pathogène (grippe aviaire). L'intervention de la FAO a été déterminante grâce à trois (03) programmes complémentaires d'Assistance d'urgence qui ont permis (i) le renforcement des capacités du personnel en épidémiologie et techniques de diagnostic, (ii) la mise en place de matériel et d'équipements appropriés pour la surveillance et le contrôle des foyers, (iii) le renforcement des mesures de biosécurité au niveau des marchés à volailles, etc.

Face à la nécessité de réduire les pertes observées sur la production laitière au Bénin, la FAO a soutenu la création d'une mini-laiterie pilote (2005 à 2008) à travers le projet TCP/BEN/3003(A) Amélioration de la collecte, de la transformation, de la commercialisation du lait, du *wagachi* (fromage peul) et autres produits laitiers. Ce projet a servi de modèle de

développement laitier pour les zones enclavées et est en cours de duplication dans d'autres localités du pays.

Au regard des acquis de la phase pilote du PSSA, la FAO a accompagné le Bénin dans la préparation et la mise en œuvre (à partir de mai 2007) d'une phase d'extension sous forme de Projet de Sécurité Alimentaire par l'Intensification Agricole (PSAIA), dont le financement a été assuré en grande partie par la BOAD. La FAO y a contribué sur ressources propres par la fourniture des équipements de transformation et de maraîchage aux groupements de femmes, la formation des producteurs semenciers du riz NERICA et l'installation de parcelles de démonstration. Son appui a été surtout visible dans les composantes intensification et diversification et appui à la maîtrise de l'eau.

Pour poser les bases durables de sécurité alimentaire pour l'ensemble du pays, un Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) a été formulé (de décembre 2006 à mars 2008), grâce à l'assistance technique (en termes de concepts, objectifs et approches) et financière de la FAO. Les orientations et actions prioritaires du PNSA sont prises en compte dans les programmes de mise en œuvre du Plan stratégique de relance du secteur agricole (PSRSA).

Outre les appuis à la Cellule Bas-fonds mise en place au MAEP pour la pérennisation des acquis du Projet «Inventaire, Etudes, Caractérisations et Aménagements des Bas-fonds au Bénin» (de 1986 à 1996), la coopération avec la FAO dans le secteur des infrastructures et équipements ruraux a permis l'élaboration de documents importants à savoir : (i) la stratégie nationale de mécanisation agricole dont découle le Programme de Promotion de la Mécanisation Agricole (PPMA) actuellement mis en œuvre sur financement du Budget National ; (ii) le Programme national de Promotion de l'Irrigation Privée (PNPIP); (iii) le projet d'aménagement des petits périmètres irrigués (PAPPI) qui a fait l'objet de mobilisation d'un financement de la Banque Islamique de Développement (BID) pour son exécution et (iv) l'inventaire des technologies endogènes.

Pour accompagner la volonté politique fortement exprimée par le Gouvernement dans le cadre de l'aménagement et de la mise en valeur des vallées dont dispose le Bénin, la FAO a mis en exécution un PCT d'assistance technique à la préparation des conditions requises (Dossier d'appel d'offres, Termes de référence, voyage d'études et couverture aérienne complémentaire) pour l'étude du schéma de valorisation des ressources naturelles de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé.

La FAO a été sollicitée, en raison de sa longue expérience, pour appuyer le processus de dynamisation des statistiques agricoles au Bénin, en commençant par la réalisation du premier Recensement National de l'Agriculture (RNA). A ce titre, elle a apporté une assistance technique qui a permis de (i) préparer un rapport de faisabilité et stratégie de mise en œuvre du RNA; (ii) formuler le document de projet détaillé pour la phase préparatoire du RNA ; (iii) définir les mesures pour une exécution efficiente des opérations. Un Programme de Coopération Technique (PCT) a été financé pour accompagner la phase opérationnelle du RNA sur une durée de 24 mois. De même, l'appui à la mise en place du système statistique informatisé pour la pêche maritime et celle plus récente du CountrySTAT pour l'amélioration de l'accès aux statistiques nationales sur l'agriculture, sont à mettre à l'actif des interventions de la FAO visant le développement des capacités en collecte et analyse des données agricoles. Durant ces quatre (04) dernières années, la gestion de la crise alimentaire est restée l'un des sujets de préoccupation majeure dans la coopération entre le Bénin et la FAO. Pour juguler la flambée des prix des denrées alimentaires, le Gouvernement a mis en œuvre (début 2008) un Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA) auquel la FAO a contribué par la fourniture d'intrants aux populations vulnérables et l'appui à la conduite d'études diverses. Elle a également aidé au renforcement de l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA) sur l'analyse des marchés pour une anticipation des crises alimentaires.

En complément à ces interventions, d'autres importants projets ont été exécutés par la FAO au Bénin. Il s'agit de :

- TCP/BEN/2902 (A) Appui à la mise en place d'un système de gestion et d'assurance de la qualité appliqué aux filières agricoles;
- TCP/BEN/2904(A) Appui à la mise en place d'une stratégie nationale de réduction de l'impact de la pollution urbaine sur la sécurité alimentaire ;
- MTF/BEN/053/STF Appui au renforcement du système de diffusion des normes sanitaires et phytosanitaires au Bénin ;
- MTF/BEN/054/STF Amélioration de la qualité des produits agricoles au Bénin.

Au nombre des interventions de la FAO Bénin de 2010 à ce jour, il est à mentionner :

- Le TCP/BEN/3205 (D) "Appui au développement de la production de semences de riz de qualité" : En deux ans, ce projet a fourni 81 tonnes de semences de base de riz, soit 50% des besoins nationaux.
- Le projet de Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs des cultures à travers les champs-écoles des producteurs (GIPD/CEP), auquel la FAO participe à titre d'Agence de coopération : Au titre des principales activités de ce projet, on peut retenir : la formation et le recyclage des techniciens et producteurs facilitateurs, la remise de certificats aux producteurs formés à la base, le suivi des producteurs dans le système Coton-Maïs-Soja et la formation des formateurs.
- Le TCP/BEN/3401 Promotion de jardins scolaires dans les écoles à cantines ;
- Le TCP/BEN/3402 Projet d'Appui au Développement de la Filière Semence Maïs (PADFSM) ;
- TCP/BEN/3303 Appui à la promotion et à la valorisation de sept filières de produits forestiers non ligneux (PFNL) au Bénin en vue de contribuer à la sécurité alimentaire ;
- Le GCP/BEN/055/JPN Sécurisation et destruction des pesticides obsolètes.

3.2. Analyse des avantages comparatifs de la FAO

Le principal mandat de la FAO envers ses pays membres, dont le Bénin, est de contribuer à accroître le niveau de sécurité alimentaire et nutritionnelle, améliorer les conditions de vie des populations rurales et contribuer à la croissance économique. Au Bénin, le secteur agricole est considéré comme le levier de la lutte contre la pauvreté et un des moteurs du développement, d'où la nécessité d'une exploitation optimale des potentialités/opportunités existantes pour lever les contraintes encore nombreuses qui handicapent le développement agricole durable. La Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP 2011-2015) prévoit un axe important d'accélération de la croissance économique qui s'appuie sur la diversification de l'économie, en passant notamment par une gestion globale plus efficace du secteur agricole, grâce à des réformes visant l'amélioration de la productivité et de la production agricoles.

L'analyse des domaines d'intervention des PTF par axe stratégique du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) permet de mieux se rendre compte des avantages comparatifs de la FAO.

Table 1: Répartition des différentes interventions de la FAO et des autres PTF au cours de ces dernières années par rapport aux neuf axes stratégique du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole

N°	AXES STRATEGIQUES DU PSRSA	INTERVENTIONS ACTUELLES OU PASSES DE LA FAO	AUTRES PTF	OBSERVATIONS
1	Renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences de qualité	Grand rôle catalytique de la FAO à travers deux TCP : TCP/BEN/3205 : Appui au développement de la production de semences de riz de qualité TCP/BEN/3402 : Projet d'Appui au Développement de la Filière Semence Maïs	FIDA - UE - BM - CTB - GIZ JICA	La production des semences de pré-base et de base est assurée par les structures publiques. La production des semences certifiées est assurée par les opérateurs privés. Le TCP/BEN/3205 a produit des semences de base de riz couvrant plus de 50% des besoins nationaux. Ces semences de base ont été utilisées par le projet FIDA-UE et les structures privées pour la production de semences certifiées de riz A travers le TCP/BEN/3402, la FAO renforce les capacités logistiques et opérationnelles de la Direction de la Promotion de la Qualité et du Conditionnement des Produits Agricoles (DPQC) qui est l'institution publique en charge de la certification de la qualité des semences de pré-base, de base et certifiées
2	Renforcement de l'accessibilité aux intrants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MTF/BEN/053/STF : Appui au renforcement du système de diffusion des normes sanitaires et phytosanitaires au Bénin ▪ GCP/BEN/055/JPN : Sécurisation et Elimination des Pesticides Obsolètes au Bénin. 	BM - UE - BAD - CEDEAO - FENU	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'objectif général du MTF/BEN/053/STF est d'améliorer la communication et le partage d'informations entre les différentes institutions impliquées dans le domaine des normes SPS, et entre celles-ci et les opérateurs privés. Cela permettrait de créer un partenariat public-privé dont la finalité est de promouvoir les exportations agricoles du Bénin et de favoriser l'intégration du pays dans le système commercial multilatéral ▪ L'objectif du GCP/BEN/055/JPN est de contribuer à la réduction des impacts négatifs sur la santé et l'environnement de l'usage excessif des pesticides
3	Mécanisation des activités agricoles adaptée et accessible	La coopération avec la FAO dans le secteur des infrastructures et équipements ruraux a permis l'élaboration de documents importants à savoir : (i) la stratégie nationale de mécanisation agricole dont découle le Programme de Promotion de la Mécanisation Agricole (PPMA) actuellement mis en œuvre sur financement du Budget National, qui à son tour va déboucher sur l'Agence de Développement de la Mécanisation Agricole (ADEMA)	GIZ - Chine - Inde	Rôle catalytique de la FAO
4	Mise en place de financements adaptés et accessibles	Financement indirect des activités agricoles et de transformation agroalimentaire des groupements de femmes et autres à travers les projets Telefood	BAD – FIDA	Lancé en 1997 après le Sommet mondial de l'alimentation, le Fonds spécial du TeleFood finance directement des projets locaux de développement en faveur des agriculteurs pauvres, en particulier les femmes, les jeunes (dans les écoles et les orphelinats) et les personnes handicapées et servent à financer des outils, semences et autres intrants essentiels dont ils ont besoin pour cultiver des plantes vivrières pour leur famille et leur communauté. Nombre des projets sont aussi créateurs de revenu, fournissant ainsi aux agriculteurs et aux pêcheurs les liquidités dont ils ont vraiment besoin pour payer les soins de santé, le logement, l'éducation et d'autres biens et services de première nécessité. Les budgets des divers projets sont limités à 10 000 dollars E.-U. et tous les investissements doivent être effectués dans un délai de 12 mois.
5	Amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux	Assistance technique en matière de politiques, stratégies, programmes, conseils et développement de capacités	DANIDA - AFD - CIRAD - JICA – CTB	Tous les TCP de la FAO sont concernés A travers CountrySTAT, la FAO met à la disposition des usagers des statistiques agricoles exploitées par tous. La FAO a accompagné le secteur agricole dans de

	innovations technologiques			nombreuses formations notamment : le recensement agricole, l'approche Genre et Développement, le stockage décentralisé, la reconnaissance des nuisibles des stocks et ceux en végétation, la lutte contre les criquets pèlerins (lutte anti acridienne) Diverses publications thématiques sont aussi mises à la disposition du public par la FAO
6	Développement et opérationnalisation des aménagements agricoles	La coopération avec la FAO dans le secteur des infrastructures et équipements ruraux a permis l'élaboration de documents importants à savoir : (i) le Programme national de Promotion de l'Irrigation Privée ; (ii) le projet d'aménagement des petits périmètres irrigués (PAPPI) qui a fait l'objet de mobilisation d'un financement de la Banque Islamique de Développement (BID) pour son exécution	BADEA - OPEP - BID - BOAD	Rôle catalytique de la FAO
7	Sécurisation et gestion de l'accès au foncier	TCP/BEN/3102 : Appui à la réalisation de l'étude du schéma de valorisation des ressources naturelles de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé	GIZ - MCA - DANIDA - KFW AFD	Cet axe stratégique du PSRSA se retrouve très bien dans la deuxième priorité du bureau sous-régional de la FAO : Gestion durable des ressources naturelles (forêts, arbres, terres, eau ; faune et ressources génétiques)
8	Facilitation de l'accès aux marchés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MTF /BEN/054/STF : Amélioration de la qualité des produits agricoles au Bénin ▪ TCP/BEN/3303 : Appui à la promotion et à la valorisation de sept filières de produits forestiers non ligneux (PFNL) au Bénin en vue de contribuer à la sécurité alimentaire ▪ La FAO a également aidé au renforcement de l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA) sur l'analyse des marchés pour une anticipation des crises alimentaires. ▪ MTF/BEN/053/STF : Appui au renforcement du système de diffusion des normes sanitaires et phytosanitaires au Bénin ▪ TCP/BEN/2902 : Appui à la mise en place d'un système de gestion et d'assurance de la qualité appliqué aux filières agricoles ▪ TCP/BEN/3002: Appui à la production durable d'ignames adaptées aux marchés 	BM - USA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La FAO a facilité l'intégration des petits producteurs dans l'agriculture commerciale par la création de la valeur ajoutée aux productions locales et l'amélioration de l'accès au marché des produits et denrées d'origine végétale, animale et halieutique ▪ L'objectif général du MTF/BEN/053/STF est d'améliorer la communication et le partage d'informations entre les différentes institutions impliquées dans le domaine des normes SPS, et entre celles-ci et les opérateurs privés. Cela permettrait de créer un partenariat public-privé dont la finalité est de promouvoir les exportations agricoles du Bénin et de favoriser l'intégration du pays dans le système commercial multilatéral
9	Professionalisation des exploitations de type familial et promotion des grandes exploitations et de l'entrepreneuriat agricole	Dans tous les TCP de la FAO, le renforcement des capacités des différents acteurs publics et privés occupe une place de choix dans les interventions.	Coopération Suisse PNUD	L'objectif de l'étude sur le développement agricole de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé (TCP/BEN/3102) est de finaliser l'élaboration d'une stratégie et d'un schéma de valorisation intégrée des ressources naturelles de la vallée, assortie d'une définition des modalités opérationnelles de sa mise en œuvre. La stratégie viserait autant que possible le développement d'une agriculture moderne au sens large (agriculture, élevage, etc.) de type industriel en cohabitation avec une agriculture familiale intensifiée et un partenariat entre les opérateurs privés, les collectivités décentralisées et l'Etat.

Source : A partir de DPP/MAEP 2011¹¹.

Les interventions de la FAO au Bénin pour les quatre (04) prochaines années s'inscrivent dans cette logique et se focaliseront sur les domaines dans lesquels l'Organisation dispose

¹¹ DPP/MAEP. 2011. Premier rapport sur la coopération au développement dans le secteur agricole au Bénin. 47 pages.

d'avantages comparatifs avérés, notamment : la coopération technique, le transfert de connaissances, les conseils en politiques et stratégies agricoles et leur évaluation, le renforcement de capacités institutionnelles et organisationnelles, le développement de partenariats, les interventions d'urgence et, de façon transversale à l'ensemble des domaines, l'appui à la mobilisation de ressources financières.

L'avantage comparatif de la FAO sur les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle a été reconnu par l'équipe pays du SNU qui a concédé à juste titre à la FAO dans l'UNDAF 2009-2013, le Leadership de l'Effet 1 « Réduction de la pauvreté par l'accélération de la croissance rurale et la promotion de l'emploi décent ». Au nombre des actions menées par la FAO dans ce cadre, figure entre autres, la Création et l'animation en tant que facilitatrice du Groupe Thématique « Alimentation, Nutrition et Sécurité Alimentaire » (GT ANSA) qui constitue aujourd'hui un cadre de dialogue de référence du MAEP avec l'ensemble des agences du SNU.

4. CADRE PROGRAMMATIQUE PAYS 2012-2015 DE LA FAO AU BENIN

Comme cela a été déjà dit plus loin, les défis majeurs pour l'agriculture béninoise à l'horizon 2015 sont de trois ordres (PSRSA 2011) :

- **La couverture des besoins alimentaire et nutritionnel de la population** : le secteur agricole doit assurer la couverture des besoins alimentaire et nutritionnel sans cesse croissants des populations (13 millions d'habitants d'ici 2015) ;
- **L'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole et rural** pour assurer l'accroissement des revenus des producteurs agricoles, la satisfaction des besoins non alimentaires (soins de santé, éducation et autres), ainsi que la contribution du secteur à la croissance de l'économie nationale ;
- **L'amélioration de l'attractivité de l'activité agricole et du milieu rural** par la création des conditions requises dans les différentes zones agroécologiques du Bénin permettant de rendre l'agriculture attrayante, d'améliorer les conditions d'emploi et d'existence en milieu rural et de stabiliser les forces vives, notamment les jeunes et les femmes.

Toujours selon le PSRSA (2011), l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment la réduction de la pauvreté rurale, est conditionnée par une maîtrise des défis environnementaux et une amélioration des conditions d'emploi et d'existence en milieu rural, sans lesquelles l'exode rural continuera de prendre de l'ampleur, avec tous les risques non souhaités. Il est donc important de relever le niveau de revenu des producteurs et productrices, grâce à l'augmentation de la productivité et une revalorisation de leur métier et de leur statut social, tout en les associant davantage au processus de décision.

Enfin, pour parvenir à une forte croissance économique soutenue par les productions agricoles, la nécessité s'impose de diversifier les productions de rente, sources indispensables de devises, tout en augmentant la production vivrière, mais dans un système d'intensification durable de l'agriculture qui préserve les ressources naturelles et sécurise les productions.

4.1. Domaines prioritaires de la FAO au Bénin : La Matrice des priorités

Le Cadre Programmatique Pays (2012-2015) est la contribution de la FAO en vue d'accompagner le Bénin dans la mise en œuvre du PSRSA/PNIA, du PNGDRN et du PNGE conformément à son mandat ci-dessus rappelé et en cohérence avec les orientations de l'ECOWAP et les priorités définies pour les OMD, notamment les OMD 1 et 7, ainsi que celles de la SCRP3. Il offre l'opportunité de développer de concert avec le Gouvernement et

les autres PTF des actions ayant un impact rapide et durable sur la faim et la pauvreté, en ciblant particulièrement les petits producteurs (hommes et femmes) des zones à risque d'insécurité alimentaire et les groupes vulnérables des milieux rural et périurbain vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Au regard de la capacité et du savoir-faire de la FAO, **trois domaines prioritaires** ont été identifiés comme composantes du CPP 2012-2015. Ils correspondent à quatre fonctions essentielles de la FAO (b, c, e, h) et sont en cohérence avec neuf objectifs stratégiques (A, B, C, D, E, F, G, H, I) et avec les priorités sous-régionales (SFW) et régionales (RAF) de la FAO.

DOMAINE PRIORITAIRE 1 : RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Le but visé est d'assister le Gouvernement du Bénin pour promouvoir une intensification durable et une diversification, l'accroissement des niveaux de production des cultures, des espèces animales et halieutiques et l'amélioration durable de la productivité des productions végétale, animale et halieutique.

Ce domaine prioritaire couvre trois effets :

- **Effet 1.1:** La disponibilité en produits alimentaires (végétaux, animaux et halieutiques) de bonne qualité nutritionnelle, issus de la production nationale, s'est améliorée et d'importantes réserves commercialisables sont annuellement constituées;
- **Effet1.2:** L'état nutritionnel des ménages ruraux et urbains notamment des groupes vulnérables est amélioré ;
- **Effet1.3:** Des mécanismes efficaces et efficients de résistance, de résilience et de protection sociale des populations des zones à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont mis en place.

DOMAINE PRIORITAIRE 2 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

Le but visé est de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers une gestion rationnelle et durable de l'environnement, des forêts et des autres ressources naturelles.

Ce domaine prioritaire couvre deux effets:

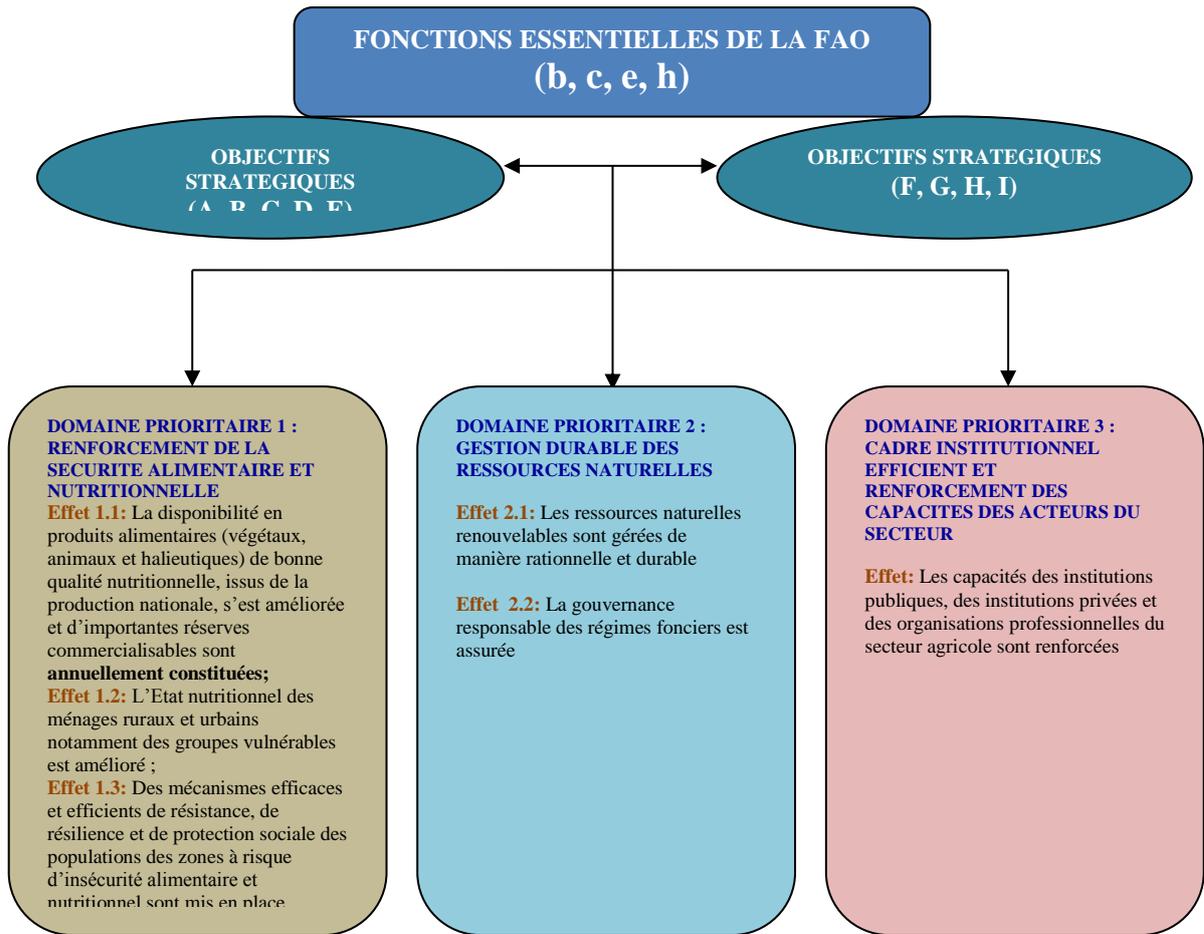
- **Effet 2.1 :** Les ressources naturelles renouvelables sont gérées de manière rationnelle et durable ;
- **Effet 2.2 :** La gouvernance responsable des régimes fonciers est assurée.

DOMAINE PRIORITAIRE 3 : CADRE INSTITUTIONNEL EFFICIENT ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DU SECTEUR

Le but visé est de contribuer au renforcement des capacités des institutions publiques et privées et des organisations professionnelles du secteur agricole et rural, pour un exercice efficace de leurs rôles, mandats et responsabilités.

Ce domaine prioritaire couvre un seul effet :

- **Effet:** Les capacités des institutions publiques, des institutions privées et des organisations professionnelles du secteur agricole sont renforcées.



4.2. Résultats attendus du CPP 2012-2015 : La Matrice des résultats

4.2.1. Domaine prioritaire 1: Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations est l'un des plus grands défis du Gouvernement du Bénin et l'un des principaux objectifs de la FAO.

La vision du "Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole au Bénin" (PSRSA 2011) est de « faire du Bénin une puissance agricole dynamique à l'horizon 2015, compétitive, attractive, respectueuse de l'environnement, créatrice de richesse répondant aux besoins de développement économique et social de la population ». Pour y parvenir, le pays doit relever trois défis dont le tout premier est « La couverture des besoins alimentaires et nutritionnels de la population ». Le résultat attendu est de réduire de 33% à 15% la proportion de la population béninoise souffrant de faim et de malnutrition à l'horizon 2015 en conformité avec l'objectif de réduction de pauvreté des OMD. C'est donc pourquoi, ce domaine est retenu par le Gouvernement du Bénin, dans le cadre de l'appui de la FAO sur la période 2012-2015.

4.2.1.1. Effet 1.1 : La disponibilité en produits alimentaires (végétaux, animaux et halieutiques) de bonne qualité nutritionnelle, issus de la production nationale, s'est améliorée et d'importantes réserves commercialisables sont annuellement constituées

L'offre alimentaire du Bénin est pour l'essentiel assurée par la production nationale. Or celle-ci n'arrive pas encore à couvrir les besoins alimentaires de la population pour diverses raisons. En effet, le secteur agricole est en majorité constitué par des exploitations de type familial traditionnel, et on en dénombre environ 550 000. Ces exploitations sont caractérisées entre autres par leurs petites tailles, environ 34% des exploitations disposent de moins d'un hectare. Seulement 5% des exploitations dans le sud et 20% dans le nord du Bénin disposent de plus de cinq hectares. Un des problèmes récurrents est la faible productivité due à la baisse de fertilité des terres, la non maîtrise de l'eau, l'utilisation quasi-nulle d'engrais, des pratiques culturales désuètes et d'énormes pertes post-récolte (pouvant atteindre 50% de la production) dues aux défauts de transformation et aux pratiques non appropriées de stockage et de conservation.

Le sous-secteur de la production animale et les productions halieutiques affichent un déficit comblé par des importations non négligeables de viandes/abats, de produits laitiers et de poissons congelés.

L'amélioration de ce contexte de production afin de renforcer la sécurité alimentaire du pays est prise en compte par les différents axes du PSRSA et le PNIA du Gouvernement du Bénin. A cette fin dans le cadre du CPP 2012-2015, trois produits sont escomptés :

Produit 1.1.1 : La production des agriculteurs, éleveurs, pêcheurs notamment celle des exploitations familiales a augmenté de façon durable

Il s'agira ici de renforcer les bases matérielles, techniques et financières de soutien à la production agricole. Les actions envisagées sont les suivantes :

- Promouvoir les aménagements hydro-agropastoraux et piscicoles à buts multiples (maraîchage, riz, cultures de contre saison, retenues pastorales, etc.) ;
- Améliorer l'accès à la terre pour l'agriculture vivrière notamment chez les groupes vulnérables ;
- Développer et diffuser les nouvelles technologies de productions végétale, animale et aquacole ;
- Promouvoir la mécanisation des opérations culturales, de post-récoltes et de transformation ;

- Améliorer le financement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture.

Produit 1.1.2 : Les rendements au niveau des productions végétales, animales, et halieutiques ont sensiblement augmenté

Il s'agira de contribuer à l'amélioration de la productivité de chacune des sous-secteurs de productions végétale, animale et halieutique. Les actions retenues sont :

- Améliorer l'accès aux semences vivrières, aux géniteurs et aux alevins de qualité ;
- Promouvoir l'utilisation d'engrais spécifique et autres engrais organiques pour une gestion durable des terres.

Produit 1.1.3 : Le stockage, la conservation et la transformation des produits vivriers (végétaux, animaux et halieutiques) sont améliorés auprès des petits exploitants et garantissent de meilleures disponibilité et accessibilité alimentaires aux ménages

L'objectif visé est d'améliorer la conservation et le niveau de transformation des productions vivrières, animales et halieutiques par les producteurs et/ou les communautés locales afin de faciliter leur commercialisation. Les actions dans ce cadre sont :

- Améliorer la qualité sanitaire et phytosanitaire des produits agricoles et agroalimentaires;
- Promouvoir les nouvelles techniques de stockage, de conservation, de transformation des produits vivriers, animaux et halieutiques.

4.2.1.2. Effet 1.2 : L'état nutritionnel des ménages ruraux et urbains notamment des groupes vulnérables est amélioré

Le Bénin est confronté à une triste réalité du double fardeau caractérisé à la fois par la prévalence du déficit énergétique chronique et du surpoids. En effet, selon les résultats de l'AGVSAN, plus d'un tiers (37%) des enfants béninois de 6 à 59 mois souffrent de retard de croissance au plan national. Dans tous les départements (sauf le Littoral) plus de 30% des enfants de 6 à 59 mois souffrent de malnutrition chronique. Dans les départements de l'Atacora, l'Alibori, le Plateau et le Couffo, la prévalence dépasse même le seuil critique de 40%.

Par ailleurs, on note des zones à risques pour la malnutrition aiguë. Plus de 67 000 enfants de 6 à 59 mois (4.7%) souffrent de malnutrition aiguë, dont 0.7% de malnutrition aiguë sévère, ce qui les expose à un risque accru de mortalité. L'Atacora est le département le plus touché, suivi du Plateau et de l'Ouémé. Un tiers des départements présentaient une prévalence de la malnutrition aiguë globale supérieure à 5%.

Si la malnutrition aiguë touche autant les enfants vivant en milieu urbain que ceux vivant en milieu rural, le milieu rural est significativement plus touché par la malnutrition chronique que le milieu urbain. En effet, 40,4% des enfants de 6 à 59 mois vivant en milieu rural souffrent de malnutrition chronique.

Pour ce qui est des adultes, au niveau national, 9% des femmes en âge de procréer présentent un déficit énergétique chronique. Les femmes vivant en milieu rural sont plus touchées par cette forme de malnutrition. D'autre part, l'obésité touche 7% des femmes de 15 à 49 ans, et est plus marquée en milieu urbain (11,5%).

Dans l'un ou l'autre des cas, ce profil nutritionnel est généralement la conséquence de mauvaises pratiques alimentaires.

Prenant conscience de l'ampleur du phénomène et de ses conséquences pour le développement du pays, le Gouvernement de la République du Bénin, a décidé de placer la nutrition au cœur de sa politique, en adhérant au mouvement SUN (Scaling Up Nutrition), en créant en 2009, un Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition et en se dotant d'un Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition (PSDAN) qui est un plan

plurisectoriel de lutte contre le double fardeau de la malnutrition au Bénin élaboré par le Gouvernement.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a inscrit la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le cadre de l'appui de la FAO.

Produit 1.2.1 : Les déterminants de la sécurité alimentaire ont été améliorés et singulièrement dans les localités à risque d'insécurité nutritionnelle

Les actions identifiées consistent à :

- Diffuser les bonnes pratiques d'alimentation et de nutrition;
- Renforcer les capacités des acteurs chargés de la nutrition et de l'alimentation.

4.2.1.3. Effet 1.3 : Des mécanismes efficaces et efficients de résistance, de résilience et de protection sociale des populations des zones à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont mis en place

Garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations nécessite la maîtrise des facteurs conjoncturels, des chocs qui pourraient exacerber leur vulnérabilité ou les risques. Au nombre de ces facteurs, on peut citer les catastrophes et les crises. Il est donc important de les prévenir en promouvant les connaissances et les pratiques de gestion des risques et catastrophes aux fins de renforcer les capacités de résistance, et d'adaptation à ces différents chocs, surtout dans un contexte actuel caractérisé par les changements climatiques qui réduit la disponibilité des ressources et menace dangereusement les moyens d'existence des populations.

Même dans les cas où ces catastrophes surviennent, il est également important que des réponses soient immédiatement apportées pour protéger et sécuriser les sinistrés.

Produit 1.3.1 : Les mécanismes de mise en place de filets de sécurité alimentaire et de prise en charge adéquate des populations des zones à risque, singulièrement celles en situation d'urgence (des chocs, des calamités ou catastrophes naturelles) sont opérationnels

Les actions retenues sont :

- Renforcer les systèmes d'alerte précoce mis en place ;
- Apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations vulnérables ;
- Mettre en place les dispositifs d'accompagnement en cas de sinistres et de calamités (FNGCAB, AMAB, MFASSNHPTA).

Produit 1.3.2 : Les capacités du Gouvernement, des collectivités décentralisées, de la société civile en matière de préparation et de prévention des crises en particulier la gestion des risques et catastrophes sont renforcées

Les actions devant contribuer à ce produit sont :

- Renforcer les capacités des structures nationales et des acteurs impliqués dans la prévention et la gestion des crises et catastrophes naturelles ;
- Renforcer les capacités des structures nationales et des communautés locales dans l'identification et la diffusion des connaissances et savoirs endogènes relatifs à la maîtrise des catastrophes naturelles ;
- Renforcer la protection sanitaire des végétaux et animaux et la lutte contre les grands fléaux.

4.2.2. Domaine prioritaire 2: Gestion durable des ressources naturelles

Les ressources naturelles renouvelable du Bénin sont constituées de l'ensemble des ressources phylogénétiques et des ressources zoologiques, qu'elles soient terrestres ou aquatiques.

S'agissant des ressources phytogénétiques, les types et les compositions des formations végétales sont fortement influencés par la position du pays dans le « Dahomey Gap », c'est-à-dire la zone d'interruption de la ceinture forestière équato-guinéenne devant relier les blocs forestiers d'Afrique Centrale et Occidentale. Le couvert végétal national est dominé à 51,54%, par les savanes arborées et arbustives, notamment au-delà de 8°N. En particulier, la couverture forestière, comprend environ 2,7 millions d'hectares, soit 19% du territoire national, de domaines forestiers classés de l'Etat, répartis entre deux parcs nationaux (843 000 ha), des zones cynégétiques (420 000 ha) et 58 forêts classées et périmètres de reboisement (1 436 500 ha).

Sous l'effet de la pression anthropique, les ressources forestières sont en nette régression ces dernières décennies. En 1949, ce couvert représentait 20% du territoire national, alors qu'il en constitue moins de 12% aujourd'hui. Le recul de la couverture forestière entre 1990 et 2005 est estimé à 130,000 ha, soit 2,1% par an. Ainsi, la superficie forestière par habitant qui était de 1,63 ha en 1980 est passée à 0,87 ha en 1995, et elle devrait atteindre 0,29 ha en 2025, si les tendances actuelles se maintiennent. Dans la zone du centre, les massifs forestiers qui existaient autrefois ont fait place à une savane-forêt sèche. Seules quelques formations forestières moins soumises à la pression anthropique subsistent encore dans la zone Nord où des aménagements sont en cours.

Cette diminution du couvert végétal implique une destruction de l'habitat de la faune sauvage qui disparaît donc elle aussi. Cette situation des ressources terrestres n'est pas différente de celles des ressources aquatiques marquée par une exploitation destructive des ressources halieutiques et des zones de frayeur, le comblement des cours d'eau et le développement des espèces envahissantes.

Etant donné l'importance de ces ressources tant pour les générations présentes que futures, leur meilleure gestion et exploitation qui les pérennisent sont à promouvoir.

4.2.2.1. Effet 2.1 : Les ressources naturelles renouvelables sont gérées de manière rationnelle et durable

Produit 2.1.1 : La gouvernance des ressources naturelles est améliorée

Les actions prévues se présentent comme suit :

- Créer des synergies entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles ;
- Définir et vulgariser un cadre d'harmonisation nationale sur la gestion durable des sols;
- Ajuster le cadre législatif et réglementaire du secteur des ressources naturelles;
- Mettre en place et alimenter régulièrement une base de données sur les ressources naturelles renouvelables.

Produit 2.1.2 : Les outils de gestion durable des ressources naturelles renouvelables sont opérationnalisés et disponibles à toutes les parties prenantes

Cinq actions sont identifiées à savoir :

- Elaborer et vulgariser les manuels techniques d'aménagement et de gestion des ressources naturelles ;
- Elaborer des Plans d'Aménagement Participatifs (ou de gestion communautaire) des Forêts (PAPFs) et autres aires protégées;
- Promouvoir des filières d'exploitation durable des Produits Forestiers Non Ligneux;
- Mettre en œuvre la stratégie nationale de gestion des feux;
- Améliorer l'accès aux semences de qualité pour le reboisement.

4.2.2.2. Effet 2.2 : La gouvernance responsable des régimes fonciers est assurée

La gouvernance foncière est un élément essentiel pour déterminer si les personnes, les communautés et les autres acteurs peuvent acquérir des droits – et s’acquitter des devoirs qui y sont associés – sur l’utilisation et le contrôle des terres, des pêches et des forêts, et comment ils pourront les obtenir. Le problème foncier au Bénin constitue l’un des défis importants à relever pour une gestion harmonisée et durable des ressources forestières, agricoles pour une sécurité alimentaire et un maintien du cadre de vie approprié. En effet, face à une démographie galopante, l’on observe une occupation anarchique des terres pour des besoins d’urbanisation, le défrichement alarmant des forêts pour l’agriculture, l’accaparement/appropriation de grands espaces de terres pour des besoins de développement de nouvelles filières agroindustrielles telles que le Jatropha sans aucun respect des lois, textes et outils juridiques et réglementaires en place. Il existe donc une insécurité foncière qui ne facilite pas le développement harmonieux des activités de production et de conservation avec toutes les conséquences sur la capacité des populations à vivre dans un environnement sain et à satisfaire leurs besoins alimentaires. Pour y remédier, certaines initiatives ont démarré au sein du secteur forestier à savoir :

- la détermination des priorités d’occupation et d’aménagement du territoire sur la base des besoins et surtout en fonction de leurs capacités réelles en rapport avec le niveau de développement. C’est ainsi que le Projet d’Appui à la Gestion des Forêts Communales a permis d’élaborer 23 Schémas Directeurs d’Aménagement des Communes (SDAC) et 9 Schémas Territoriaux d’Aménagement et de Développement (STAD).
- La sécurisation foncière au niveau local : Le Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR) a permis l’élaboration des Plans Fonciers Ruraux autour des forêts de Dogo – Kétou et de l’Ouémé Supérieur N’Dali.
- La promotion par le PGFTR de Systèmes Améliorés de production et d’outils de Gestion Conservatoire des Eaux et des Sols au profit des agriculteurs installés dans les zones de culture délimitées au profit des populations dans le cadre de la gestion communautaires des ressources forestières.
- Le financement depuis les années 1994 par l’AFD, la BM et la GIZ de neuf plans fonciers ruraux. Le MCA a financé l’élaboration de 300 Plans fonciers ruraux et la transformation de certains Permis d’Habiter (PH) en Titre Foncier (TF).
- La soumission à l’Assemblée Nationale d’un code sur le foncier.

Il est donc important de poursuivre la promotion de ces initiatives et de développer des outils durable de gouvernance responsable en matière foncière.

Produit 2.2.1. Des cadres politiques, juridiques et organisationnels de gouvernance foncière responsable sont harmonisés, mis en place et opérationnels

Les actions envisagées sont :

- Harmoniser les procédures de cession du domaine forestier (classé, protégé) pour divers usages (infrastructures, appropriation des terres, etc.) ;
- Développer un système performant de gestion de l’information foncière ;
- Mettre en œuvre les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

Produit 2.2.2. Des outils pratiques de planification foncière sont développés

Les action à mener consistent à :

- Elaborer et mettre en application des outils d’aménagement, d’organisation, de planification du développement ;

- Elaborer et mettre en application des outils de sécurisation foncière.

4.2.3. Domaine prioritaire 3: Cadre institutionnel efficient et renforcement des capacités des acteurs

Depuis la fin des années 80, le Bénin à l'instar des autres pays de l'Afrique au sud du Sahara, sous l'impulsion des institutions de Bretton Woods a engagé des politiques de réformes économiques et institutionnelles pour stimuler la croissance de son économie, confrontée à des crises graves.

Ces réformes introduites à travers les Programmes d'Ajustement Structurel visaient entre autres, la libéralisation de l'économie, le désengagement de l'Etat des activités ne relevant pas de sa mission de service public, la responsabilisation de la société civile et la promotion du secteur privé, appelé à être le catalyseur pour le développement économique du pays.

Ainsi dans tous les secteurs économiques, les politiques définies ont été basées sur le désengagement des services de l'Etat des activités de production et de commercialisation ainsi que la responsabilisation des populations rurales dans la définition et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement.

En conséquence, le cadre institutionnel actuel du secteur agricole et rural implique six catégories d'acteurs à savoir : l'Etat représenté par plusieurs Ministères dont les plus importants sont le MAEP et le MEHU; les Collectivités locales à la faveur du processus de décentralisation, les producteurs et leurs organisations professionnelles; les opérateurs privés, les Organisations de la Société Civile et les Partenaires Techniques et Financiers.

4.2.3.1. Effet 3.1 : Les capacités des institutions publiques, des institutions privées et des organisations professionnelles du secteur agricole sont renforcées

Le pluralisme d'acteurs vise une gestion efficace inclusive et durable des secteurs. Mais, encore faudrait-il que les uns et les autres jouent convenablement les rôles qui leur reviennent, tant dans la définition, la planification la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques. Or pour les uns, notamment les pouvoirs publics, il s'agit de concéder des parcelles de pouvoir et d'actions, tandis que pour les autres, il s'agit de prendre des rôles et des responsabilités auxquelles ils n'étaient pas habitués ou bien outillés.

Le renforcement de capacités a pour objectif de répondre à la nécessité de donner à chaque groupe d'acteurs, les connaissances, les outils et moyens de jouer pleinement son rôle, et comprendre ceux des autres avec qui il doit entretenir de bonnes relations. C'est pourquoi dans le cadre du CPP du Bénin pour la période 2012-2015, les deux effets suivants sont attendus :

Produit 3.1.1: Les actions de développement du secteur agricole et rural sont mieux planifiées, coordonnées et évaluées

Deux actions permettront la concrétisation de ce produit à savoir :

- Renforcer les capacités d'analyse stratégique et de planification décentralisée du secteur agricole et rural (MAEP et MEHU) ;
- Installer et rendre opérationnels les systèmes et processus participatifs de suivi-évaluation des effets et impacts des actions planifiées.

Produit 3.1.2: Des statistiques agricoles et alimentaires fiables et désagrégées par genre, par sous-secteur et par domaine d'intervention sont générées et diffusées régulièrement

Une seule action est retenue. Il s'agit de :

- Mettre en place un système permanent de collecte, de traitement et de diffusion de données statistiques désagrégées par genre sur les productions végétales, animales et halieutiques.

Produit 3.1.3: Le cadre institutionnel du secteur agricole est favorable au développement de partenariat entre les différentes catégories d'acteurs du secteur

Il s'agit d'améliorer la qualité d'intervention des différents acteurs à travers les actions suivantes :

- Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des acteurs non étatiques (PNOPPA, PASCiB, CNA, CCIB, Patronat, Chambre des Métiers) ;
- Renforcer les capacités des jeunes et des femmes dans le cadre de la promotion de l'emploi (entrepreneuriat agricole).

5. NIVEAU DE RESSOURCES REQUIS ET EVALUATION DES AVANTAGES COMPARATIFS

5.1. Mobilisation des ressources

Le Cadre Programmatique Pays 2012-2015 doit servir d'instrument de mobilisation de ressources. Le Gouvernement du Bénin et la FAO devront mettre en œuvre une stratégie commune de mobilisation de ressources axée sur un plaidoyer efficace auprès des donateurs traditionnels et la recherche de nouveaux partenaires. L'accent sera mis sur une coopération renforcée avec les agences du SNU et les coopérations bilatérales et multilatérales ainsi que les ONG nationales et internationales intervenant au Bénin.

Les bailleurs de fonds seront sollicités pour financer des programmes et des projets qui pourraient leur être présentés. Pour la mise en œuvre des projets, la FAO Bénin contribuera en termes d'assistance technique avec l'appui de son expertise au niveau sous-régional, régional et du Siège de l'organisation.

5.2. Estimation des ressources nécessaires

Le budget prévisionnel requis pour le CPP 2012-2015 par domaine prioritaire est présenté dans le tableau ci-dessous.

Le coût du Cadre de Programmation Pays de la FAO au Bénin pour la période 2012-2015 est estimé à environ 15,7 millions de dollars EU soit environ 8,2 milliards de FCFA.

Dans le budget total nécessaire, 8,6 millions de dollars EU seront mobilisés par la FAO dont 1 053 000 de dollars EU dans le cadre de son programme de coopération technique (PCT) sur la période 2012-2015 et le solde de 7,547 millions de dollars EU est attendu des sources de financement extérieures dans le cadre de la stratégie de mobilisation des ressources à mettre en œuvre (cf. Annexe 6).

Budget estimatif du CPP 2012-2015 par priorité en USD

Domaines Prioritaires	Effets	Total
RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	La disponibilité en produits alimentaires (végétaux, animaux et halieutiques) de bonne qualité nutritionnelle, issus de la production nationale, a largement accru et d'importantes réserves commercialisables sont annuellement constituées	8 020 000
	L'Etat nutritionnel des ménages ruraux et urbains notamment des groupes vulnérables est amélioré	600 000
	Des mécanismes efficaces et efficients de résistance, de résilience et de protection sociale des populations des zones à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont mis en place	4 000 000
	Sous-total : Domaine prioritaire 1	12 620 000
GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES	Les ressources naturelles renouvelables sont gérées de manière rationnelle et durable	1 462 000
	La gouvernance responsable des régimes fonciers est assurée	630 000
	Sous-total : Domaine prioritaire 2	2 092 000
CADRE INSTITUTIONNEL EFFICIENT ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS	Les capacités des institutions publiques, des institutions privées et des organisations professionnelles du secteur agricole sont renforcées	986 000
	Sous-total : Domaine prioritaire 3	986 000
TOTAL CPP 2012-2015		15 698 000

Source : A partir de nos estimations

6. MECANISME DE SUIVI-EVALUATION DU CPP 2012-2015

Le CPP de la FAO Bénin a été élaboré selon les principes et l'approche de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Ses priorités sont suffisamment alignées sur celles du pays (aussi bien au niveau national qu'au niveau sectoriel) et sur celles de l'organisation toute entière. La fonction de Suivi-évaluation aura une place de choix dans sa mise en œuvre au regard du nouvel environnement de l'aide publique au développement axée sur la redevabilité tel que stipulé par le Mémoire conjoint de Marrakech. Ce mémorandum préconise cinq (05) principes à savoir :

- centrer le dialogue sur les résultats à tous les stades du processus de développement, depuis la phase de planification stratégique jusqu'à la mise en œuvre et à l'achèvement ;
- aligner les activités de programmation, de suivi et d'évaluation sur les résultats anticipés et convenus ;
- conserver un système de notification des résultats simples, présentant un bon rapport coût-efficacité et facile à utiliser ;
- adopter une Gestion Axée sur les Résultats et non guidée par les résultats ;
- utiliser les informations disponibles pour alimenter les processus d'apprentissage par l'expérience et de prise de décision en matière de gestion, de même que les systèmes de notification des données et de reddition de comptes.

Ces principes favorisent l'obtention de meilleurs résultats que le système de suivi-évaluation permettra de constater.

6.1. Le système de suivi-évaluation

Il est composé d'un dispositif technique, d'un dispositif institutionnel, d'un mécanisme de revue et de rapportage et d'un programme d'étude et d'enquêtes spécifiques.

6.1.1. Le dispositif technique

Le dispositif technique de suivi et évaluation du CPP de la FAO Bénin comprend : la matrice des résultats du CPP (MR), le cadre de mesure de la performance (CMP) et le Plan de Travail Biennuel (PTB).

La MR constitue pour ainsi dire, l'outil de référence pour le suivi-évaluation des interventions de la FAO en appui au développement du pays. Il est composé des trois éléments suivants :

- les domaines prioritaires retenus lors de l'atelier national de lancement du processus de préparation du CPP,
- les résultats du CPP en termes de produits, d'effets et d'impacts ;
- les indicateurs, les sources de vérification et les hypothèses.

Elle s'aligne sur le cadre de résultats de l'UNDAF, sur le système national de suivi-évaluation du secteur de l'agriculture et sur le cadre stratégique de la FAO. Elle est conçue selon le schéma classique du cadre logique d'un programme. De ce point de vue, elle ne contient pas un certain nombre de détails utiles pour le suivi-évaluation. D'où la nécessité de concevoir le cadre de mesure de la performance (CMP).

Le CMP est considéré comme un plan qui permet de recueillir systématiquement des données pertinentes pendant toute la durée du CPP afin de faciliter l'évaluation et de mettre en évidence les progrès vers les résultats escomptés. Il comporte huit colonnes : résultats du CPP, indicateurs, données de base, cibles, sources des données, méthode de collecte des données, fréquence et responsabilité.

Sauf pour deux colonnes, toutes les autres colonnes sont renseignées. Il convient de préciser que le CMP a pris en compte les deux plus élevés niveaux de la chaîne des résultats, à savoir les effets et les impacts.

Le niveau « produit » sera pris en compte dans le cadre de mesure des résultats des interventions qui seront décrites dans le plan de travail.

Le Plan de travail biennuel (non encore élaboré) permet d'opérationnaliser sur deux ans le CPP. Il présente en détail les interventions de la FAO qui permettront d'obtenir les produits indiqués dans la MR. Les détails portent essentiellement sur les activités, les ressources financières nécessaires et les échéances temporelles.

6.1.2. Le dispositif institutionnel

Le suivi-évaluation du CPP sera réalisé à travers un dispositif institutionnel à trois niveaux : national, sectoriel et FAO Bénin.

Le niveau national est assuré par un comité de pilotage national composé des structures représentées au niveau de l'équipe nationale d'élaboration du CPP (Cf. Annexe 1); le niveau de représentation pourrait être plus élevé que celui observé maintenant. Toutefois, les membres actuels de l'équipe CPP pourraient constituer un comité technique de suivi-évaluation dont le rôle est purement technique. Le niveau sectoriel est assuré par les Directions de la Programmation et de la Prospective des Ministères directement concernés par une intervention, à travers leurs services en charge de la statistique et du suivi-évaluation en collaboration avec les chefs de projets qui seront mis en œuvre dans le cadre de l'opérationnalisation du CPP. La FAO Bénin assurera la coordination avec son équipe pays.

6.2. Le mécanisme de revue et de rapportage

Le mécanisme proposé comporte trois (03) types de revues : les revues annuelles, les revues à mi-parcours et l'évaluation finale. Les points d'attention varient selon chacune de ces revues.

Les **revues annuelles** se focaliseront sur une évaluation sommaire des éléments de l'environnement externe qui pourraient influencer les progrès vers l'atteinte des résultats

intermédiaires (ou effets). Lorsqu'il s'agit des produits (ou résultats immédiats) la revue se penchera essentiellement sur les progrès vers leur « livraison ». Dans chacun des deux cas, il faudra identifier les actions correctives nécessaires telles que la reprogrammation, le report d'échéance, ou exceptionnellement l'annulation de la livraison du produit. Un rapport sur les progrès réalisés sera élaboré par le chef de projet directement concerné par le produit. La FAO Bénin élaborera à partir des rapports de projet, un rapport sur les progrès vers les résultats intermédiaires ou les effets.

La **revue à mi-parcours** procédera à une analyse approfondie des progrès réalisés vers l'atteinte des résultats du CPP. A ce niveau un rapport détaillé sur les indicateurs du CPP est requis et mettra l'accent sur les niveaux atteints pour chaque indicateur. Habituellement, trois groupes de résultats sont formés : (i) le groupe de résultats pour lesquels les indicateurs montrent un progrès significatif ; l'atteinte des résultats est très probable pour ce groupe ; (ii) le groupe de résultats pour lesquels les indicateurs montrent un progrès peu significatif ; l'atteinte des résultats classés dans ce groupe est probable mais pas sûre ; (iii) le groupe de résultats pour lesquels les indicateurs montrent des valeurs très peu satisfaisantes ; on ne doit s'attendre à la réalisation d'aucun résultat classé dans ce groupe.

Cette revue à mi-parcours est proposée pour être conjointe (FAO et Gouvernement). Un rapport de revue à mi-parcours sera élaboré.

L'**évaluation finale** se préoccupe essentiellement de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience, de l'impact et de la durabilité des actions de développement que la FAO a eu à mener dans le cadre de son appui au pays. Les constats effectués ou les leçons apprises devraient fournir quelques informations sur la contribution de la FAO au développement du pays, et devraient servir de « boussole » pour l'élaboration du CPP suivant. Un rapport d'évaluation final est élaboré.

Le **programme d'études et d'enquêtes spécifiques** permet de disposer des informations nécessaires pour documenter tous les indicateurs concernés.

La FAO Bénin signera une convention d'exécution avec la DPP/MAEP ou avec une structure privée du genre « *think tank* » pour s'occuper de ces études et enquêtes spécifiques.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES DE L'EQUIPE NATIONALE DE FORMULATION DU CADRE DE PROGRAMMATION PAYS (CPP)

N°	NOM	PRENOM(S)	STRUCTURE	TITRE
1	VIGAN	Rita	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)	Cadre du Service de l'Analyse et Prévisions Sectorielles (SAPS) Direction de la Programmation et de la Prospective
2	LIGAN	Calixte	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)	Assistant de la Conseillère Technique à la Recherche à l'Alimentation et à l'Agriculture Cabinet du Ministre
3	AKPONA	A. Hugues	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU)	Chef Service de Planification et Suivi-Evaluation
4	TANDA	Yessoufou	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU)	Chef Service Coopération Technique Direction de la Programmation et de la Prospective
5	KAMOYEDJI	S. Louis	Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP)	Directeur Unité de Gestion et de Coordination de l'UNDAF
6	AKITIKPA	Athanase	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes (MISPC)	Chef Service des Opérations de Secours, du Matériel et des Stocks
7	GOUNOU	Zimé Kora	Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)	Cadre à la Cellule Suivi des Programmes Economiques et Financier
8	HOUINDOTE	Andréa	Ministère de la Santé (MS)	Chef Service Nutrition
9	ALIDOU-DEEN	Aïchatou	Ministère Chargé de la Microfinance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (MCMEJF)	Secrétaire Générale Adjointe du Ministère
10	OGOUSSAN	A. Martin	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)	DAPP
11	SOTOHOU	Marcellin	Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP)	Chef de Service de la Coordination
12	ABOUA	Henri	Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes (MESFTPRIJ)	DAPP
13	BOTON	A. Brice	Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT)	Economiste Planificateur à la DPP
14	ADAM TAÏROU	Yafradou	Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age (MFASSNHPTA)	Directeur Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale
15	GALLEZ	Alain	Ambassade du Royaume de Belgique	Attaché Coopération Internationale
16	TOULASSI	Samson	Chambre nationale d'agriculture du Bénin (CNAB)	Assistant du Président / Chargé des projets
17	KOUKOU	D. Hyppolyte	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB)	Secrétaire Général CCIB
18	MEGBEDJI	Christophe	Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB)	Maire de Klouékanmey SGA de l'ANCB
19	GUEZODJE	Lionel	Fédération des Unions des Producteurs du Bénin (FUPRO-BENIN)	Président FUPRO-BENIN
20	ATIDEGLA	Aurélien	Plateforme des Acteurs de la Société Civile au Bénin (PASCiB)	Président du PASCiB
21	TOTO	Bernardin C.	Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin (PNOPPA-BENIN)	Secrétaire Permanent / PNOPPA

22	GOMINAN	Osséni	FAO	Assistant au Programme
23	ADANGUIDI	Jean	FAO	Expert en politiques agricoles et formulation de projets (Consultant)

ANNEXE 2 : LISTE DES MEMBRES DE LA TASK FORCE

N° d'ordre	Nom et Prénoms	Structure
01	HODONOU Assogba	MAEP
02	AIDJI Delphin	MEHU
03	VIGAN Rita	MAEP
04	LIGAN Calixte	MAEP
05	AKPONA Hugues	MEHU
06	BOTON Brice	MDGLAAT
07	GUEZODJE Lionel	FUPRO
08	INGENBLEEK Luc	OMS
09	NOUDOGBESSI Bernice	UNPFA
10	PEDRO Ernest	PASCIB
11	TANDA Yessoufou	DPP/MEHU
12	TOTO Bernardin	PNOPPA
13	TOULASSI Samson	CNAB
14	GOMINAN OSSENI Séidou	FAO
15	ADANGUIDI Jean	FAO

ANNEXE 3 : PROJETS ET PROGRAMMES ACHEVES OU EN COURS INITIES PAR LA FAO BENIN DE 2000 A 2012

CODE	INTITULE DU PROJET	DATE DE DEMARRAGE	DATE DE CLOTURE	BUDGET APPROUVE (USD)
BEN/99/003/ /08/12	Promotion de l'Irrigation Privée	Septembre 1999	Septembre 2000	75 500
BEN/99/004/ /08/12	Schéma Directeur DE Développement Agricole et Rural	Septembre 1999	Décembre 2001	148 640
GCP /BEN/055/JPN	Contribution to Safeguarding and Disposal of Obsolete Pesticides in Bénin	Novembre 2011	Novembre 2013	2 731 000
GCP /BEN/057/NET	Intensification durable des Filières Agricoles au Bénin	Novembre 2011	Août 2012	199 847
MTF /BEN/053/STF	Appui au renforcement du système de diffusion des normes sanitaires et phytosanitaires au Bénin	Mars 2009	Mars 2011	402 964
MTF /BEN/054/STF	Amélioration de la qualité des produits agricoles au Bénin	Juillet 2008	Octobre 2010	56 564
SPFM/BEN/6601	Appui à la formulation du programme national de sécurité alimentaire	Octobre 2006	Avril 2010	96 261
SPFP/BEN/8901	SPFP - Bénin	Mai 1999	Décembre 2007	1 662 421
TCP/BEN/2902	Appui à la mise en place d'un système de gestion et d'assurance de la qualité appliqué aux filières agricoles	Juin 2004	Novembre 2005	268 952
TCP/BEN/3001	Formulation d'une stratégie DE mécanisation agricole	Septembre 2004	Août 2005	129 039
TCP/BEN/3002	Appui à la production durable d'ignames adaptées aux marchés	Décembre 2004	Février 2007	308 594
TCP/BEN/3003	Appui à l'amélioration de la collecte, de la transformation et de la commercialisation du lait, du "Wagachi" et autres produits laitiers	Juillet 2005	Décembre 2007	242 210
TCP/BEN/3101	Appui à la mise en place d'une stratégie nationale de prévention et de gestion contrôlée des feux des forêts au Bénin	Juillet 2007	Décembre 2007	44 605
TCP/BEN/3102	Appui à la réalisation de l'étude du schéma de valorisation des ressources naturelles de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé	Octobre 2006	Septembre 2009	61 064
TCP/BEN/3103	Renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre du cadre réglementaire en biosécurité	Janvier 2008	Décembre 2009	215 564
TCP/BEN/3201	Assistance technique à la préparation du recensement général de l'agriculture	Mai 2008	Avril 2011	226 502
TCP/BEN/3202	Appui au Programme d'urgence face à la flambée des prix des denrées alimentaires au Bénin	Juin 2008	Décembre 2009	36 665
TCP/BEN/3204	Appui à l'amélioration de la collecte, de la transformation et de la commercialisation du lait, du "wagachi" et autres produits laitiers - Phase II du TCP/BEN/3003	Décembre 2008	Décembre 2009	146 487
TCP/BEN/3205	Appui au développement de la production de semences de riz de qualité	Décembre 2009	Décembre 2011	473 924
TCP/BEN/3301	Préparation du Cadre National de Priorités à Moyen Terme	Avril 2010	Avril 2012	55 446

TCP/BEN/3303	Appui à la promotion et à la valorisation de quelques produits forestiers non ligneux (PFNL) en vue de contribuer à la sécurité alimentaire.	Juillet 2011	Juin 2013	416 000
TCP/BEN/2904	Appui à la mise en place d'une stratégie nationale de réduction de l'impact de la pollution urbaine sur la sécurité alimentaire	Septembre 2003	Février 2005	207 700
TFD-02/BEN/001	Appui au GF pour la transformation du manioc en gari	Février 2004	Février 2005	5 636
TFD-03/BEN/001	Appui à la transformation des produits agricoles	Mai 2004	Mai 2005	3 668
TFD-03/BEN/002	Assistance au Groupement de pisciculture NOKOUE RELAIS	Mai 2004	Mai 2005	6 236
TFD-03/BEN/003	Renforcement des Capacités du groupement féminin WABODOU pour la transformation du manioc en gari	Mai 2004	Mai 2005	3 765
TFD-03/BEN/004	Projet d'élevage d'aulacodes intégré à l'agriculture	Mai 2004	Mai 2005	6 044
TFD-03/BEN/005	Appui à l'intensification de la production de cultures maraichères - GF de Péhunco	Mai 2004	Mai 2005	9 282
TFD-03/BEN/006	Appui au Groupement maraîcher de CANA pour l'approvisionnement de la ville de Bohicon en produits maraîchers sains	Août 2004	Août 2005	7 288
TFD-03/BEN/007	Renforcement des capacités du groupement féminin "HADEGNON" pour la transformation du manioc en Gari et Dérivés	Mars 2005	Mars 2006	5 552
TFD-03/BEN/008	Renforcement des capacités du groupement féminin "SENAME" pour la production maraîchère à grande échelle	Avril 2005	Avril 2006	4 174
TFD-05/BEN/001	Promotion de l'apiculture améliorée à partir de l'arboretum naturel de la montagne du village de Kpessou-Samari dans la Commune de Tchaourou	Mai 2007	Mai 2008	8 883
TFD-05/BEN/002	Promotion de la culture maraîchère dans le village de Niaro-Gando	Juin 2007	Juin 2008	6 797
TFD-06/BEN/001	Appui à la production maraîchère dans la ville de Kouandé	Octobre 2007	Octobre 2008	6 422
TFD-06/BEN/002	Maraîchage scolaire de Zèkanmè	Octobre 2007	Octobre 2008	3 678
TFD-06/BEN/003	Maraîchage scolaire à Djissoukpa	Octobre 2007	Octobre 2008	3 620
TFD-07/BEN/001	Promotion de la production et de la transformation du Manioc	Février 2009	Février 2010	7 688
TFD-07/BEN/002	Promotion de la Production et de la transformation du manioc en gari	Février 2009	Février 2010	6 835
TFD-07/BEN/003	Appui au groupement MARS pour la production d'aulacodes de boucherie et de reproduction.	Février 2009	Février 2010	5 750
TFD-10/BEN/001	Projet de promotion de maraîchage urbain dans Gbecon	Décembre 2011	Décembre 2012	6 344
TFD-10/BEN/002	Projet d'Appui au renforcement de la production des cultures maraichères sur le site de HOUIN-AGAME	Septembre 2011	Septembre 2012	8 052
TFD-10/BEN/003	Projet de renforcement des capacités du groupement féminin de Boukombé dans les activités génératrices de revenus	Décembre 2011	Décembre 2012	9 453
Grand Total				8 331 116

Source : A partir du FPMIS

ANNEXE 4 : MATRICE DES PRIORITES DU CADRE DE PROGRAMMATION PAYS DE LA FAO BENIN

PRIORITES DU CPP	STRATEGIES DE CROISSANCE POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE (SCRP 3 : 2011-2015)	PLAN STRATEGIQUE DE RELANCE DU SECTEUR AGRICOLE (2011-2015) & PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE (2010-2015)	PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES (PNGDRN) & PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT (PNGE)	PRIORITES SOUS-REGIONALES	PRIORITES REGIONALES DE LA FAO	OBJECTIFS ET FONCTIONS ESSENTIELLES DU CADRE STRATEGIQUE DE LA FAO 2010-2013	UNDAF 2009-2013 & UNDAF 2014-2018	AUTRES CADRES ET ENGAGEMENTS NATIONAUX, REGIONAUX ET INTERNATIONAUX
PRIORITE 1 : RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	DP 3/AO1 : Diversification de l'économie par la promotion de nouvelles filières porteuses pour les exportations DP 3/AO3: Amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel de la population DP 4/AO3: Création d'emplois décents DP 5/AO3: Réduction des inégalités de genre DP 6/AO3: Renforcement de la protection sociale DP 2/AO5 : Consolidation de l'aménagement du territoire pour une économie régionale et locale dynamique DP 6/AO5 : Gestion des catastrophes et des risques naturels	AS1: Renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences de qualité ; AS2: Renforcement de l'accessibilité aux intrants ; AS3: Mécanisation des activités agricoles adaptées et accessibles ; AS4: Mise en place de financements adaptés et accessibles ; AS6: Développement et opérationnalisation des aménagements agricoles ; AS8: Facilitation de l'accès aux marchés ;	AS2/PNGE : Développement de l'économie locale comme moyen d'amélioration du pouvoir d'achat des ménages pauvres	(1) Augmentation soutenue de la production agricole, de la productivité et de la diversification pour une meilleure nutrition (2) Promouvoir un environnement propice, compétitif et sensible au genre pour les marchés et l'amélioration de la qualité des produits alimentaires et la sécurité aux fins des échanges plus fructueux	(1) Gestion durable des terres et amélioration de la fertilité des sols (2) Gestion des ressources en eau dans le secteur de l'agriculture (3) Amélioration de la production et de la commercialisation domestiques (4) développement de la productivité et des actifs des ménages (5) Amélioration de la production animale	Objectifs Stratégiques (OS): A, B, D, G, H, I, K, L Fonction Essentielle (FE) : (e)	Effet 1/ UNDAF 2009-2013: Réduction de la pauvreté par l'accélération de la croissance rurale et la promotion de l'emploi Effet 1/ UNDAF 2014-2018 : D'ici à 2018, les populations vulnérables des milieux ruraux et périurbains améliorent leur sécurité alimentaire et diversifient leurs sources de revenu	OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim AS « long route » du PSDAN : (1) Disponibilité alimentaire ; (2) Accessibilité alimentaire OS 1 du PONADEC : Le développement territorial est au cœur des politiques publiques OS 4 du PONADEC : La lutte contre la pauvreté fait partie intégrante de la politique de décentralisation AS 1 de la PNE : La dynamisation de la production dans les secteurs porteurs de croissance

<p>PRIORITE 2 :</p> <p>GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES</p>	<p>DP 5/AO4: Promotion de la gouvernance environnementale DP 2/AO5 : Consolidation de l'aménagement du territoire pour une économie régionale et locale dynamique DP 3/AO5 : Poursuite de la réforme foncière DP 5/AO5 : Gestion de l'environnement et des ressources naturelles et amélioration du cadre de vie</p>	<p>AS7: Sécurisation et gestion de l'accès au foncier ; AS9: Professionnalisation des exploitations de type familial et, promotion des grandes exploitations et de l'entrepreneuriat agricole.</p>	<p>PNGDRN/Composante 1: Pilotage du secteur des forêts et des ressources naturelles Composante 2 : Réforme institutionnelle du secteur des forêts et des ressources naturelles Composante 3 : Gestion durable des écosystèmes naturels PNGE/Axe stratégique 1 : Amélioration du cadre de vie</p>	<p>Gestion durable des ressources naturelles (forêts, arbres, terres, eau ; faune et ressources génétiques)</p>	<p>(1) Appui aux réformes des politiques et à la planification de l'utilisation appropriée des terres (2) Encouragement à la gestion durable des forêts</p>	<p>Objectifs Stratégiques (OS):</p> <p>C, E, F</p> <p>Fonctions Essentielles (FE) : (b), (c)</p>	<p>Effet 1/ UNDAF 2009-2013: Réduction de la pauvreté par l'accélération de la croissance rurale et la promotion de l'emploi</p>	<p>OMD 7 : Promotion d'un environnement durable</p> <p>OS 2 du PONADEC : La décentralisation et la déconcentration sont les moteurs de la modernisation de l'Etat</p>
<p>PRIORITE 3 :</p> <p>CADRE INSTITUTIONNEL EFFICIENT ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS</p>	<p>DP 2/AO4 : Renforcement de la gouvernance politique DP 4/AO4 : Promotion de la gouvernance statistique</p>	<p>AS5: Amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques</p>	<p>PNGE/Axe stratégique 3 : Renforcement des capacités d'organisation, de planification et de gestion économique, sociale et environnementale des populations, des collectivités locales, des services déconcentrés de l'Etat et des ONG au travers de l'IEC, de la formation et des données capitalisées par l'observatoire de l'environnement</p>	<p>La gestion des connaissances, la coordination des actions de plaidoyer et des politiques générales en Afrique</p>	<p>Renforcement des cadres institutionnels</p>		<p>Effet 3/ UNDAF 2009-2013 : Promotion de la bonne gouvernance et du développement participatif</p>	<p>OS 5 du PONADEC : Les capacités des acteurs sont renforcées par une meilleure allocation des ressources publiques et un accompagnement adapté</p> <p>AS 8 du PNE : le renforcement des capacités humaines et institutionnelles publiques et privées pour la promotion de l'emploi</p>

AO : Axe opérationnel
AS : Axe Stratégique
AO 1 : Accélération durable de la croissance et de la transformation de l'économie
AO 3: Renforcement du capital humain
AO 4: Promotion de la qualité de la gouvernance
AO 5: Développement équilibré et durable de l'espace national
DP : Domaine d'intervention prioritaire
EP : Effet-programme
OS : Objectif Stratégique
FE : Fonction Essentielle

OS (A) : Intensification durable de la production agricole
OS (B) : Accroissement de la production animale durable
OS (D) : Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires à tous les stades de la filière alimentaire
OS (G) : Environnement porteur pour les marchés susceptibles d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural
OS (H) : Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition
OS (I) : Meilleures préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles
OS (K) : Equité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décision dans les zones rurales
OS (L) : Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural
FE (e) : Transfert de technologie

PSDAN : Plan Stratégique de Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition
PONADEC : Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration
PNE : Politique Nationale de l'Emploi

ANNEXE 5 : MATRICE DES RESULTATS DU CADRE PROGRAMMATIQUE PAYS DE LA FAO BENIN (PARTIE A)

DOMAINE PRIORITAIRE 1 : RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE					
<p>PLAN STRATEGIQUE DE RELANCE DU SECTEUR AGRICOLE (2011-2015):</p> <p><i>Axe stratégique 1:</i> Renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences de qualité</p> <p><i>Axe stratégique 2:</i> Renforcement de l'accessibilité aux intrants</p> <p><i>Axe stratégique 3:</i> Mécanisation des activités agricoles adaptée et accessible</p> <p><i>Axe stratégique 4:</i> Mise en place de financements adaptés et accessibles</p> <p><i>Axe stratégique 5:</i> Amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques</p> <p><i>Axe stratégique 6:</i> Développement et opérationnalisation des aménagements agricoles</p> <p><i>Axe stratégique 8:</i> Facilitation de l'accès aux marchés</p>					
<p>UNDAF 2009-2013 :</p> <p><i>Effet Programme 1 :</i> Les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes et les femmes, ont un accès accru à des emplois productifs décents, à travers la promotion de l'entrepreneuriat.</p> <p><i>Effet Programme 2 :</i> Les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes et les femmes, ont un meilleur accès aux services financiers, aux marchés et aux techniques et technologies appropriées en vue de la création d'entreprises agricoles et non agricoles viables en milieu rural et périurbain.</p> <p><i>Effet Programme 4 :</i> Les populations pauvres et les groupes vulnérables ont un meilleur accès à l'information, aux ressources, et aux technologies appropriées pour améliorer leur sécurité alimentaire et garantir leur droit à l'alimentation et à une nutrition adéquate</p>					
RESULTATS DU CPP	INDICATEURS	SITUATION DE REFERENCE	CIBLE	MOYENS/SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES / SUPPOSITIONS CRITIQUES
Effet 1.1 : La disponibilité en produits alimentaires (végétaux, animaux et halieutiques) de bonne qualité nutritionnelle, issus de la production nationale, s'est améliorée et d'importantes réserves commercialisables sont annuellement constituées [Réf. OS (A)]	Taux de couverture des besoins alimentaires et nutritionnels	72,6%	82,5%	Rapport de performance du MAEP	Disponibilité des ressources Opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA)
	Poids de la production intérieure par rapport aux importations de produits agricoles	1,5%	1,5%	Rapport de performance du MAEP	
	Contribution de l'agriculture à l'amélioration de la balance commerciale du pays	25,9%	29,4%	Rapport de performance du MAEP	
Produit 1.1.1 : La production des agriculteurs, éleveurs, pêcheurs notamment celle des exploitations familiales a considérablement augmenté de façon durable [Réf. OS (A)]	Taux d'accroissement de la production	8,44%	9%	Annuaire statistique du MAEP	Disponibilité des ressources
	Taux d'accroissement du bilan vivrier	-2,8%	-1,6%	Annuaire statistique du MAEP	
	Taux d'accroissement des rendements	A déterminer	A déterminer	Annuaire statistique du MAEP	

	Taux de mécanisation de la production	A déterminer	A déterminer	Annuaire statistique du MAEP	
Produit 1.1.2 : Les rendements au niveau des productions végétales, animales, et halieutiques ont sensiblement augmenté [Réf. OS (A)]	Taux d'accroissement des rendements	-0,2%	7,7%	Annuaire statistique du MAEP	Disponibilité des ressources Disponibilité des semences Disponibilité des engrais et autres intrants
Produit 1.1.3 : Le stockage, la conservation et la transformation des produits vivriers (végétaux, animaux et halieutiques) sont améliorés auprès des petits exploitants et garantissent de meilleures disponibilité et accessibilité alimentaires aux ménages [Réf. OS (D)]	Taux de perte post-récolte	A déterminer	A déterminer	Rapport de performance du MAEP	Disponibilité des ressources
	Nombre de technologies diffusées	A déterminer	A déterminer	Rapport de performance du MAEP	
	Nombre d'unités de transformations installées et fonctionnelles	A déterminer	A déterminer	Rapport de performance du MAEP	
Effet 1.2 : L'état nutritionnel des ménages ruraux et urbains notamment des groupes vulnérables est amélioré [Réf. OS (D) OS (H)]	Taux de réduction de la population souffrant de la faim et de la malnutrition	32%	22%	Rapport de performance du MAEP, Rapport de performance du MFASSNHPTA, AGVSAN, Rapport INSAE	Disponibilité des ressources
Produit 1.2.1 : Les déterminants de la sécurité alimentaire ont été améliorés au Bénin et singulièrement dans les localités à risque d'insécurité nutritionnelle [Réf. OS (H) OS(I)]	Proportion de Communes à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle	43%	30%	Rapport de performance, AGVSAN, Rapport INSAE	Poursuite de l'Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire (AGVSA)
	Taux d'inflation des prix des produits alimentaires	A déterminer	A déterminer	Rapport d'activité	Disponibilité des ressources
	Taux de couvertures des besoins en pistes rurales	A déterminer	A déterminer	Rapport d'activité	Disponibilité des ressources pour la conduite d'enquête spécifique
Effet 1.3 : Des mécanismes efficaces et efficaces de résistance, de résilience et de protection sociale des populations des zones à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont mis en place [Réf. OS(I)]	Taux de malnutrition dans les Communes à risque en cas de calamités ou de catastrophes naturelles	A déterminer	A déterminer	Etude spécifique en cas de sinistre	Disponibilité des ressources Forte implication des parties prenantes
Produit 1.3.1 : Les mécanismes de mise en place de filets de sécurité alimentaire et de prise en charge adéquate des populations des zones à risque, singulièrement celles en situation d'urgence (des chocs, des calamités ou catastrophes naturelles) sont opérationnels [Réf. OS(I)]	Systèmes d'alerte précoce opérationnels	A déterminer	A déterminer	Rapport de performance du MISPC Etude spécifique en cas de sinistre	Disponibilité des ressources Forte implication des parties prenantes
	Dispositif de pré-positionnement renforcé	A déterminer	A déterminer	Rapport de performance du MISPC Etude spécifique en cas de sinistre	Disponibilité des ressources Forte implication des parties prenantes

	Nombre de personnes sinistrées assistées et rétablies	A déterminer	A déterminer	Rapport de performance du MISPC Etude spécifique en cas de sinistre	Disponibilité des ressources tant de l'Etat que des partenaires techniques et financiers
Produit 1.3.2 : Les capacités du Gouvernement, des collectivités décentralisées, de la société civile en matière de préparation et de prévention des crises en particulier la gestion des risques et catastrophes sont renforcées [Réf. OS(I) OS(L)]	Nombre de Communes à risque ayant un plan de contingence	A déterminer	A déterminer	Rapport de performance du MISPC	Disponibilité des ressources
	un plan de coopération avec les ANE est élaboré et mis en œuvre	Aucun plan de coopération avec les ANE n'est disponible	Plan de coopération avec les ANE est disponible	Rapport de performance du MISPC	Disponibilité des ressources

DOMAINE PRIORITAIRE 2 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

PLAN STRATEGIQUE DE RELANCE DU SECTEUR AGRICOLE (2011-2015):

Axe stratégique 7: Sécurisation et gestion de l'accès au foncier

Axe stratégique 9: Professionnalisation des exploitations de type familial et, promotion des grandes exploitations et de l'entrepreneuriat agricole

UNDAF 2009-2013 :

Effet programme 3 : Les collectivités territoriales décentralisées promeuvent la gouvernance participative et assument efficacement leur mission de développement local

Effet Programme 4 : Les populations pauvres et les groupes vulnérables ont un meilleur accès à l'information, aux ressources, et aux technologies appropriées pour améliorer leur sécurité alimentaire et garantir leur droit à l'alimentation et à une nutrition adéquate

Effet Programme 5 : Les communautés locales développent des stratégies de préservation de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques pour assurer un développement durable

RESULTATS DU CPP	INDICATEURS	SITUATION DE REFERENCE	CIBLE	MOYENS/SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES / SUPPOSITIONS CRITIQUES
EFFET 2.1 : Les ressources naturelles renouvelables sont gérées de manière rationnelle et durable [Réf. OS (E) ; OS(F)]	Taux de réalisation des plans de gestion des ressources naturelles mis en œuvre	40%	50%	Rapport de performance MAEP & MEHU	Forte implication des parties prenantes Disponibilité des ressources
Produit 2.1.1 : La gouvernance des ressources naturelles est améliorée [Réf. OS (E) ; OS(F)]	Un cadre harmonisé de cogestion des ressources naturelles avec les communautés riveraines aux forêts et aires protégées est défini et vulgarisé	45%	(a) 75%	Rapport de performance MAEP & MEHU	Disponibilité des ressources
	Taux de réalisation des plans fonciers ruraux	60%	(b) 80%	Rapport de performance MAEP & MEHU	
	Un cadre d'harmonisation nationale sur la gestion durable des sols est défini et	Aucun cadre d'harmonisati	Un cadre d'harmonisati	Rapport de performance du MEHU	Mise en œuvre du code foncier et domanial

	vulgarisé	on nationale sur la gestion durable des sols n'est disponible	on nationale sur la gestion durable des sols existe		
	Un site web est fonctionnel et régulièrement actualisé	Aucun site Web fonctionnel n'existe	un site Web fonctionnel existe et est régulièrement actualisé	Rapport de performance du MEHU	Disponibilité des ressources
Produit 2.1.2 : Les outils de gestion durable des ressources naturelles sont élaborés et mis à la disposition de toutes les parties prenantes [Réf. OS (E) ; OS(F)]	Nombre d'outils élaborés et vulgarisés	41%	55%	Rapport d'étude spécifique	Ferme volonté de l'Etat Disponibilité des ressources
EFFET 2.2 : La gouvernance responsable des régimes fonciers est assurée [Réf. OS(F)]	Nombre de textes légaux vulgarisés	1	3	MEHU	Disponibilité des ressources
	Nombre de catégories d'acteurs touchés	4	6	MEHU	
Produit 2.2.1. Des cadres politiques, juridiques et organisationnels de gouvernance foncière responsable sont harmonisés, mis en place et opérationnels [Réf. OS(F)]	Proportion des Communes disposant d'un Schéma Directeur d'Aménagement des Communes (SDAC).	A déterminer	A déterminer	Rapport de performance du MDGLAAT, MAEP, MEHU	Disponibilité des ressources tant au niveau central, qu'au niveau local (Commune) et des PTF
	Nombre de Schémas Territoriaux d'Aménagement et de Développement (STAD) élaborés et mise en application	A déterminer	A déterminer	Rapport de performance du MDGLAAT, MAEP, MEHU	
	(c) Nombre de villages ayant bénéficié de Plans Fonciers Ruraux	A déterminer	A déterminer	Rapport de performance du MDGLAAT, MAEP, MEHU	
Produit 2.2.2. Des outils pratiques de planification foncière sont développés [Réf. OS(F)]	Nombre d'outils pratiques de planification foncière élaborés et vulgarisés	A déterminer	A déterminer	Rapport de performance du MEHU	Disponibilité des ressources

DOMAINE PRIORITAIRE 3 : CADRE INSTITUTIONNEL EFFICIENT ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS

PLAN STRATEGIQUE DE RELANCE DU SECTEUR AGRICOLE (2011-2015):

Axe stratégique 7: Sécurisation et gestion de l'accès au foncier

Axe stratégique 9: Professionnalisation des exploitations de type familial et, promotion des grandes exploitations et de l'entrepreneuriat agricole

UNDAF 2009-2013 :

Effet programme 3 : Les collectivités territoriales décentralisées promeuvent la gouvernance participative et assument efficacement leur mission de développement local

Effet Programme 4 : Les populations pauvres et les groupes vulnérables ont un meilleur accès à l'information, aux ressources, et aux technologies appropriées pour améliorer leur sécurité alimentaire et garantir leur droit à l'alimentation et à une nutrition adéquate

Effet Programme 5 : Les communautés locales développent des stratégies de préservation de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques pour assurer un développement durable

RESULTATS DU CPP	INDICATEURS	SITUATION DE REFERENCE	CIBLE	MOYENS/SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES / SUPPOSITIONS CRITIQUES
EFFET 3.1 : Les capacités des institutions publiques, des institutions privées et des organisations professionnelles du secteur agricole sont renforcées [Réf. OS(G) ; OS (L)]	Nombre d'acteurs renforcés	A déterminer	A déterminer	Rapport de performance MAEP & MEHU	Disponibilité des ressources Mise en place d'une bonne politique de relève avec de jeunes cadres
Produit 3.1.1 : Les actions de développement du secteur agricole et rural sont mieux planifiées, coordonnées et évaluées [Réf. OS (L)]	Dispositif inclusif de suivi-évaluation installés et fonctionnels	Aucun dispositif inclusif de suivi-évaluation fonctionnel n'existe	Un dispositif inclusif de suivi-évaluation fonctionnel existe	Rapport de performance MAEP & MEHU	Disponibilité des ressources
Produit 3.1.2: Des statistiques agricoles et alimentaires fiables et désagrégées par genre, par sous-secteur et par domaine d'intervention sont générées et diffusées régulièrement [Réf. OS(K) ; FE (b)]	Base de données élaborée et opérationnelle	Une base de données existe mais pas fiable	Une base de données fiables existe	Annuaire statistique agricole du MAEP	Réalisation effective du RGPH4
Produit 3.1.3: Le cadre institutionnel du secteur agricole est favorable au développement de partenariat entre les différentes catégories d'acteurs du secteur [Réf. OS (L)]	Le Cadre institutionnel est renforcé et opérationnel	Le Cadre institutionnel n'est pas opérationnel	Le Cadre institutionnel est opérationnel	Rapport de performance du MAEP et du MEHU	Disponibilité des ressources

Les objectifs stratégiques et les fonctions essentielles que la FAO s'est désormais assignés dans le cadre de ses récentes réformes (Cadre stratégique 2010-2019 et Plan à Moyen Terme 2010-2014 de la FAO) et qui fondent son assistance aux divers pays selon l'approche programme, se présentent comme suit :

1) Objectifs stratégiques (OS) : (A) Intensification durable de la production agricole, (B) Accroissement de la production animale durable, (C) Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles, (D) Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires à tous les stades de la filière alimentaire, (E) Gestion durable des forêts et des arbres, (F) Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture, (G) Environnement porteur pour les marchés susceptibles d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural, (H) Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, (I) Meilleures préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles, (K) Equité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décision dans les zones rurales, (L) Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural.

2) Fonctions essentielles (FE) : (a) Fournir des perspectives à long terme et jouer un rôle de chef de file dans le suivi et l'évaluation des tendances en matière de sécurité alimentaire, d'agriculture, de pêches et de forêts, (b) Stimuler l'établissement, la dissémination et l'application d'informations et connaissances, y compris des statistiques, (c) Négocier des instruments internationaux, établir des normes et directives volontaires, appuyer l'élaboration d'instruments juridiques nationaux et favoriser leur mise en œuvre, (d) Elaborer des options et avis en matière de politiques et stratégies, (e) Fournir un appui technique pour favoriser le transfert de technologies, servir de catalyseur du changement et renforcer les capacités, en particulier pour les institutions rurales, (f) Procéder à un plaidoyer et à des communications pour mobiliser la volonté politique et promouvoir la reconnaissance mondiale des actions requises dans les domaines relevant du mandat de la FAO, (g) Favoriser l'adoption d'approches interdisciplinaires et novatrices intégrées dans les travaux techniques de l'Organisation et dans les services d'appui, et (h) Travailler dans le cadre de partenariats et d'alliance vigoureux lorsqu'une action conjointe est nécessaire

3) Objectifs fonctionnels : (X) Collaboration efficace avec les Etats membres et les parties prenantes, (Y) Administration efficace et efficiente
Les projets et programmes initiés par la FAO Bénin de 2000 à 2012 s'élèvent à environ neuf millions de dollars US.

ANNEXE 6 : MATRICE DES RESULTATS DU CADRE PROGRAMMATIQUE PAYS DE LA FAO BENIN (PARTIE B)

RESULTATS DU CPP	BESOINS INDICATIFS EN RESSOURCES (USD)			PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE		PARTENAIRES FOURNISSEURS DE RESSOURCES
	Estimation des ressources totales requises	Financement existant	Objectif de mobilisation des ressources	Nationaux	Internationaux	
DOMAINE PRIORITAIRE 1 : RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE						
Effet 1.1 : La disponibilité en produits alimentaires (végétaux, animaux et halieutiques) de bonne qualité nutritionnelle, issus de la production nationale, s'est améliorée et d'importantes réserves commercialisables sont annuellement constituées						
Produit 1.1.1 : La production des agriculteurs, éleveurs, pêcheurs notamment celle des exploitations familiales a considérablement augmenté de façon durable	2 050 000	0	2 050 000	MAEP		AFD, JICA, BOAD, Pays-Bas, Union Européenne Ambassade des Pays-Bas BADEA, Banque mondiale BID, Chine, Inde, FIDA OPEP
Produit 1.1.2 : Les rendements au niveau des productions végétales, animales, et halieutiques ont sensiblement augmenté	1 800 000	482 000	1 318 000	MAEP	FAO IITA	Banque Mondiale, FIDA, UE, GIZ, JICA JICA, Ambassade des Pays-Bas, BM, FENU
Produit 1.1.3 : Le stockage, la conservation et la transformation des produits vivriers (végétaux, animaux et halieutiques) sont améliorés auprès des petits exploitants et garantissent de meilleures disponibilité et accessibilité alimentaires aux ménages	3 870 000	3 470 000	400 000	MAEP	MAEP, CTB	Union Européenne Banque mondiale, AFD, JICA, BOAD, Pays-Bas, Union Européenne
Effet 1.2 : L'état nutritionnel des ménages ruraux et urbains notamment des groupes vulnérables est amélioré						

Produit 1.2.1 : Les déterminants de la sécurité alimentaire ont été améliorés au Bénin et singulièrement dans les localités à risque d'insécurité nutritionnelle	600 000	103 000	497 000	MAEP MEMP	FAO	FAO, PAM, OMS, UNICEF
Effet 1.3 : Des mécanismes efficaces et efficients de résistance, de résilience et de protection sociale des populations des zones à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont mis en place						
Produit 1.3.1 : Les mécanismes de mise en place de filets de sécurité alimentaire et de prise en charge adéquate des populations des zones à risque, singulièrement celles en situation d'urgence (des chocs, des calamités ou catastrophes naturelles) sont opérationnels	750 000	0	750 000	MAEP MISPC		
Produit 1.3.2 : Les capacités du Gouvernement, des collectivités décentralisées, de la société civile en matière de préparation et de prévention des crises en particulier la gestion des risques et catastrophes sont renforcées	3 250 000	2 731 000	519 000	MAEP MISPC MAEP	FAO	JICA
DOMAINE PRIORITAIRE 2 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES						
Effet 2.1 : Les ressources naturelles renouvelables sont gérées de manière rationnelle et durable						
Produit 2.1.1 : La gouvernance des ressources naturelles est améliorée	550 000	0	550 000	MEHU	FAO	MEHU
Produit 2.1.2 : Les outils de gestion durable des ressources naturelles sont élaborés et mis à la disposition de toutes les parties prenantes	912 000	312 000	600 000	MEHU	FAO	Entre autres FAO
Effet 2.2 : La gouvernance responsable des régimes fonciers est assurée						
Produit 2.2.1 : Des cadres politiques, juridiques et organisationnels de gouvernance foncière responsable sont harmonisés, mis en place et opérationnels	330 000	0	330 000	MEHU	FAO	GIZ, USAID, KFW
Produit 2.2.2 : Des outils pratiques de planification foncière sont développés	300 000	0	300 000	MEHU	FAO	GIZ, USAID, KFW

DOMAINE PRIORITAIRE 3 : CADRE INSTITUTIONNEL EFFICIENT ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS						
Effet 3.1 : Les capacités des institutions publiques, des institutions privées et des organisations professionnelles du secteur agricole sont renforcées						
Produit 3.1.1 : Les actions de développement du secteur agricole et rural sont mieux planifiées, coordonnées et évaluées	150 000	0	150 000	MAEP MEHU		
Produit 3.1.2: Des statistiques agricoles et alimentaires fiables et désagrégées par genre, par sous-secteur et par domaine d'intervention sont générées et diffusées régulièrement	300 000	0	300 000	MAEP		Ambassade des Pays-Bas
Produit 3.1.3: Le cadre institutionnel du secteur agricole est favorable au développement de partenariat entre les différentes catégories d'acteurs du secteur	536 000	0	536 000	MAEP MDAEP	FAO, PNUD	Coopération Chinoise
TOTAL	15 398 000	7 098 000	8 300 000			

PCT de la FAO de 2012 à 2015	1 053 000
-------------------------------------	------------------

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA FAO DE 2012 A 2015 :	7 247 000
---	------------------